



Schéma Directeur de la Vie Etudiante

Volet 1 – Diagnostic, axes stratégiques et gouvernance

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

CONTRAT PLURIANNUEL



Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Communauté d'Universités et Établissements Université Bourgogne Franche-Comté

ELEMENTS DE CADRAGE	69
LE PLAN NATIONAL DE LA VIE ETUDIANTE	69
LE SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SRESRI)	70
<i>Les principaux éléments contenus dans le SRESRI</i>	70
LA STRUCTURE DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA VIE ETUDIANTE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	74
<i>Un schéma directeur conçu en deux temps et deux volets</i>	74
<i>La méthodologie employée</i>	75
ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS D' ACTIONS.....	76
LE LOGEMENT	76
<i>L'offre de logement étudiant en BFC</i>	76
<i>L'accès au logement</i>	78
LA RESTAURATION	81
<i>Crous de Dijon</i>	82
<i>Crous de Besançon</i>	84
LE TRANSPORT	87
LES RYTHMES ETUDIANTS.....	89
BOURSES ET POLITIQUE SOCIALE	91
<i>Les Bourses sur critères sociaux</i>	91
<i>Le service social du CROUS et les aides spécifiques</i>	92
<i>Les aides spécifiques</i>	94
LA POLITIQUE DE SANTE	95
<i>Cadre national</i>	95
<i>La sécurité sociale étudiante</i>	95
<i>Mutuelle</i>	96
<i>Médecine préventive</i>	96
<i>Etudiants étrangers :</i>	97
<i>La sensibilisation</i>	98
LA POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS VIVANT UN HANDICAP	100
LES ACTIVITES SPORTIVES.....	102
LES ACTIVITES ASSOCIATIVES	102
<i>Les fonds d'aide aux initiatives étudiantes</i>	103
LES ACTIVITES CULTURELLES	105
L'ACCUEIL DES ETUDIANTS	107
LA MOBILITE INTERNATIONALE	108
UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE : LE SITE POUR REUSSIR.....	109
ARTICULER L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	109
SOUTENIR, ACCOMPAGNER ET DYNAMISER LES CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS	109
RENFORCER L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES ETUDIANTS	111
ELABORER UNE POLITIQUE DE SITE POUR LA REUSSITE DES ETUDIANTS EN S'APPUYANT SUR LE PIA 3	112
<i>L'entrepreneuriat étudiant : le projet PEPITE UBFC</i>	113
<i>La période de « Césure »</i>	115
FAÇONNER DES CAMPUS INTELLIGENTS	115
DEVELOPPER LA FLEXIBILITE ET L'ACCESSIBILITE DES FORMATIONS.....	116
SUSCITER, SOUTENIR ET VALORISER LA TRANSFORMATION DES PRATIQUES PEDAGOGIQUES.....	117
LE SITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE : UN TERRITOIRE D'INNOVATIONS ET D'ENGAGEMENTS .119	
SOUTENIR ET VALORISER LES ACTIVITES DE FORMATION ET DE RECHERCHE BENEFICIANT A LA COMMUNAUTE UNIVERSITAIRE ET AUX TERRITOIRES	119

SOUTENIR ET VALORISER LES COMPETENCES ET L'ENGAGEMENT DES ETUDIANTS	120
PARTICIPER A PART ENTIERE AU PROJET DE CARTE ETUDIANTE EUROPEENNE	122
LES ACTIONS A ENGAGER PAR UBFC, FACTEURS D'INTEGRATION A LA COMMUNAUTE	124
INFORMER LA COMMUNAUTE.....	124
SOUTENIR LES INITIATIVES ETUDIANTES A VOCATION REGIONALE, NATIONALE OU INTERNATIONALE	124
ORGANISER LES ASSISES DE LA VIE ETUDIANTE	125
LA CARTE D'ETUDIANT MULTISERVICES : LE PASS'UBFC.....	125
LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GOUVERNANCE	127
DEVELOPPER LES PRINCIPES DE SUBSIDIARITE	127
LA TERRITORIALISATION DE L'ACTION : ETENDRE ET DEVELOPPER LES COMITES DE SITE ET LES ARTICULER AUX CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS, LORSQUE CELA EST POSSIBLE	127
.....	129
SYNTHESE DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS.....	130
LE LOGEMENT.....	130
LE TRANSPORT	130
LA RESTAURATION	130
LES RYTHMES ETUDIANTS.....	130
BOURSES ET POLITIQUE SOCIALE	131
LES POLITIQUES DE SANTE.....	131
LA POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS VIVANT UN HANDICAP	131
LES ACTIVITES SPORTIVES.....	131
LES ACTIVITES CULTURELLES	132
L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS	132
FAVORISER L'ENGAGEMENT ET LA VALORISATION DES COMPETENCES DES ETUDIANTS	132
UNIVERSITE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE : LE SITE POUR REUSSIR	133
LE SITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE : UN TERRITOIRE D'INNOVATIONS ET D'ENGAGEMENTS.....	133
LES ACTIONS A ENGAGER PAR UBFC, FACTEURS D'INTEGRATION A LA COMMUNAUTE	133
METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE BASEE SUR LE FEDERALISME ET LA SUBSIDIARITE	133
ANNEXES :.....	134
ANNEXE 1 : PLAN NATIONAL DE VIE ETUDIANTE.....	135
ANNEXE 2 : LA POLITIQUE DE SANTE	139
ANNEXE 3 : RECENSEMENT DES ASSOCIATIONS PAR DOMAINES	143

Eléments de cadrage

La loi du 22 Juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a modifié l'article L. 718-4 du code de l'éducation. Celui-ci dispose que « *l'établissement d'enseignement supérieur chargé d'organiser la coordination territoriale dans les conditions fixées par l'article L.718-3, élabore avec le réseau des œuvres universitaires et scolaires, un **projet d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire**, en associant l'ensemble des établissements partenaires. Ce projet présente une vision consolidée des besoins des établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire en matière de logement étudiant, de transport, de politique sociale et de santé et d'activités culturelles, sociales et associatives* ».

La finalité du schéma directeur est de définir une politique globale de vie étudiante sur le territoire qui s'inscrive dans le cadre du Plan National de Vie Etudiante (PNVE). Cette politique doit être partenariale : le CROUS ainsi que les collectivités territoriales, dont l'engagement et le soutien sont un facteur clé, sont des acteurs essentiels pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet.

Le présent Schéma directeur de la vie étudiante s'inscrit dans un contexte particulier lié à :

- la création récente, en avril 2015, de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC). De ce fait, si les premières orientations ont été prises, leur mise en œuvre débute aujourd'hui et l'ensemble reste à construire ;
- la volonté de l'ensemble des établissements membres de construire la COMUE UBFC sur le principe de subsidiarité, ce qui suppose de délimiter le rôle de chacun;
- le rapprochement engagé entre les deux CROUS de Besançon et de Dijon.

La réforme territoriale et la création de la nouvelle grande région Bourgogne Franche-Comté est quasi concomitante à celle de la COMUE UBFC. Le Conseil régional soutient et accompagne le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans de nombreuses dimensions : mobilités internationales, recherche, formation, investissements, culture scientifique et technique, communication, etc. Le Conseil Régional est ainsi naturellement un partenaire privilégié de ce schéma directeur de la vie étudiante et, demain, de sa déclinaison opérationnelle.

Le plan national de la vie étudiante

Elaboré en octobre 2015, le plan national de vie étudiante comporte trois volets et 35 mesures (voir annexe 1) :

- Simplifier les démarches des étudiants et renforcer l'accès au droit,
- Améliorer les conditions de vie et des études,
- Dynamiser la vie des campus et l'engagement des étudiants.

Un certain nombre de ces mesures relève d'une politique nationale et doivent trouver leur déclinaison sur le plan territorial. D'autres nécessitent la mise en œuvre d'actions spécifiques à notre territoire.

Le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)⁸

La conjonction des différentes réformes institutionnelles (Loi MAPAM - Modernisation de l'Action territoriale Publique et d'Affirmation des Métropoles - du 27 janvier 2014 et projet de Loi NOTRe - Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et de la Loi de Programmation pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche du 22 juillet 2013 conduit les Régions à envisager l'évolution de leurs interventions et de leur pilotage en matière d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (ESRI) au travers de schémas régionaux d'ESRI (SRESRI).

La Loi de Programmation pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche du 22 juillet 2013 précise que les contrats de site pluriannuels « associent la ou les régions et les autres collectivités territoriales accueillant des sites universitaires ou des établissements de recherche, les organismes de recherche et le centre régional des œuvres universitaires et scolaires. Ils prennent en compte les orientations fixées par les schémas régionaux prévus à l'article L. 214-2 et les orientations fixées par les schémas de développement universitaire ou les schémas d'enseignement supérieur et de recherche définis par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, les pôles métropolitains et les départements. »

La création de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté, de la COMUE UBFC et le rapprochement des deux CROUS de Besançon et Dijon sont concomitants et doivent nous permettre de construire une politique cohérente et concertée. Le présent Schéma directeur de la vie étudiante prend donc naturellement appui sur les constats et orientations contenus dans le SRESRI.

Les principaux éléments contenus dans le SRESRI

Le diagnostic du SRESRI en matière d'enseignement supérieur

La région rassemble environ 75 000 étudiants (soit 3% des effectifs nationaux), dont 9 000 au sein des écoles d'ingénieurs et managers (8,5% des effectifs étudiants régionaux), répartis sur plus de cinquante communes dont douze accueillent de l'enseignement universitaire, représentant 92% des effectifs étudiants inscrits dans une formation post-bac. Plus précisément, Dijon concentre 43% des effectifs, Besançon 28% et l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard 10%. Les 20% restant se répartissant entre : Nevers, Châlons-sur-Saône, Le Creusot, et Auxerre (2% des effectifs sur chacun de ces sites), et enfin Cluny, Vesoul, Mâcon et Lons-Le-Saunier (1% des effectifs sur chacune de ces communes).

Une des caractéristiques de ces étudiants réside dans la proportion de boursiers sur critères sociaux. En 2012-2013, les taux de chacune des deux régions (35,4% pour la Bourgogne et 36,4% pour la Franche-Comté) sont supérieurs à la moyenne nationale (29,6%). En Bourgogne, on relève une forte disparité entre les sites, avec deux sites présentant un taux très élevé de boursiers : Mâcon avec 52,7% et Le Creusot avec 43,9%. Le taux de boursiers relevé sur Auxerre est quant à lui particulièrement bas (18,4%). Les autres sites sont dans la moyenne nationale. On relève une

⁸ Le document intégral est disponible auprès du Conseil Régional ou d'UBFC.

certaine homogénéité entre les sites de Franche-Comté, dont le taux de boursiers oscille entre 30 et 40%, le site de Vesoul étant le plus faible avec 26,4%, tandis que Montbéliard a la plus forte proportion (43,3%). Besançon qui représente 62% des effectifs étudiants de Franche-Comté représente aussi 62,5% des effectifs boursiers de la région. En outre, si les effectifs étudiants sont en hausse ces dernières années, force est de constater que cette dynamique reste très en-deçà de la moyenne nationale (3% entre 2008 et 2013 comparativement à 7% pour la France Métropolitaine). Deux facteurs contribuant à ce phénomène peuvent être évoqués :

- le taux de poursuite d'études post bac inférieur de près de 2 points de pourcentage à la moyenne nationale, alors même que le taux de réussite au bac est supérieur à celui constaté au niveau hexagonal.
- une forte déperdition de néo-bacheliers s'inscrivant à l'université. Cette déperdition s'explique en partie par des raisons de proximité géographique de certains territoires avec des pôles universitaires hors région (Lyon, Clermont-Ferrand, Strasbourg notamment).

Parallèlement, il est nécessaire de rappeler l'écart des deux anciennes régions relatif à l'indicateur d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur, soit 25 à 29 ans, qui est de -6,8% (Bourgogne) et -4,3% (Franche-Comté) par rapport à la France Métropolitaine qui se situe à 43%. Ainsi, la région Bourgogne Franche-Comté est encore éloignée de l'objectif européen fixé à 40%, et plus encore de celui de la France de 50%.

S'agissant de l'offre de formation proposée sur le territoire, la Bourgogne Franche-Comté compte un grand nombre d'établissements proposant une offre post-bac dans une douzaine d'établissements publics et consulaires, dont notamment :

- deux universités pluridisciplinaires : Université de Bourgogne et Université de Franche-Comté,
- une université de technologie : Université de Technologie de Belfort-Montbéliard,
- cinq écoles d'ingénieurs :
 - l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSM) à Besançon,
 - AgroSup Dijon,
 - trois écoles rattachées aux universités : l'École Supérieure d'Ingénieurs de Recherche en Matériaux et en Infotronique (ESIREM) à Dijon, l'École Supérieure de l'Automobile et des Transports (ISAT) à Nevers et l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC) à Besançon,
- deux antennes de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) à Cluny et Chalon-sur-Saône,
- plusieurs écoles de commerce : ESTA de Belfort, IMEA Besançon et la Burgundy School of Business (BSB) à Dijon,
- deux écoles d'art et d'architecture dont l'École Nationale Supérieure d'Art (ENSA) à Dijon et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA) à Besançon.

Au-delà de la présence de ces acteurs, il ressort de l'analyse quantitative une présence importante des effectifs en Section de Technicien Supérieur (STS) (13,9% des effectifs en Bourgogne Franche-Comté pour 10,3% sur le plan national), en Institut universitaire de technologie (IUT) (2 points de pourcentage de plus que la moyenne nationale), en formation

d'ingénieurs (+0,7 points de pourcentage) avec une forte asymétrie entre les deux régions au profit de la Franche-Comté.

Sur le plan des formations universitaires, la répartition des effectifs entre niveaux Licence, Master et Doctorat (L, M et D) est similaire au profil national. Pour les formations par apprentissage, la part des apprentis du supérieur sur l'effectif global place la région Bourgogne Franche-Comté au-dessus de la moyenne nationale (6,8% face à 5,7%). Toutefois, une forte asymétrie là encore est constatée entre les deux régions (4,9% pour la Bourgogne et 9,2% pour la Franche-Comté). Ainsi, l'alternance constitue un enjeu à relever, tout particulièrement en Bourgogne, mais également à l'échelle de la future région au regard des caractéristiques de son tissu économique, très industriel et composé très majoritairement de TPE et PME-PMI.

Le dernier élément de diagnostic pouvant être mis en avant en matière d'enseignement supérieur concerne la dimension internationale. La proportion d'étudiants étrangers inscrits à l'université est proche de la moyenne nationale (11,4% pour les deux universités réunies face à 12,1% pour la France). Toutefois, de manière générale pour l'enseignement supérieur post-bac, la performance de la future région Bourgogne Franche-Comté est inférieure à celle constatée au niveau national (-2,2 resp. -2,4%).

L'Université de Franche-Comté dispose d'un Centre de Linguistique Appliquée (CLA) de reconnaissance internationale qui forme chaque année des centaines d'étudiants et professeurs venus du monde entier.

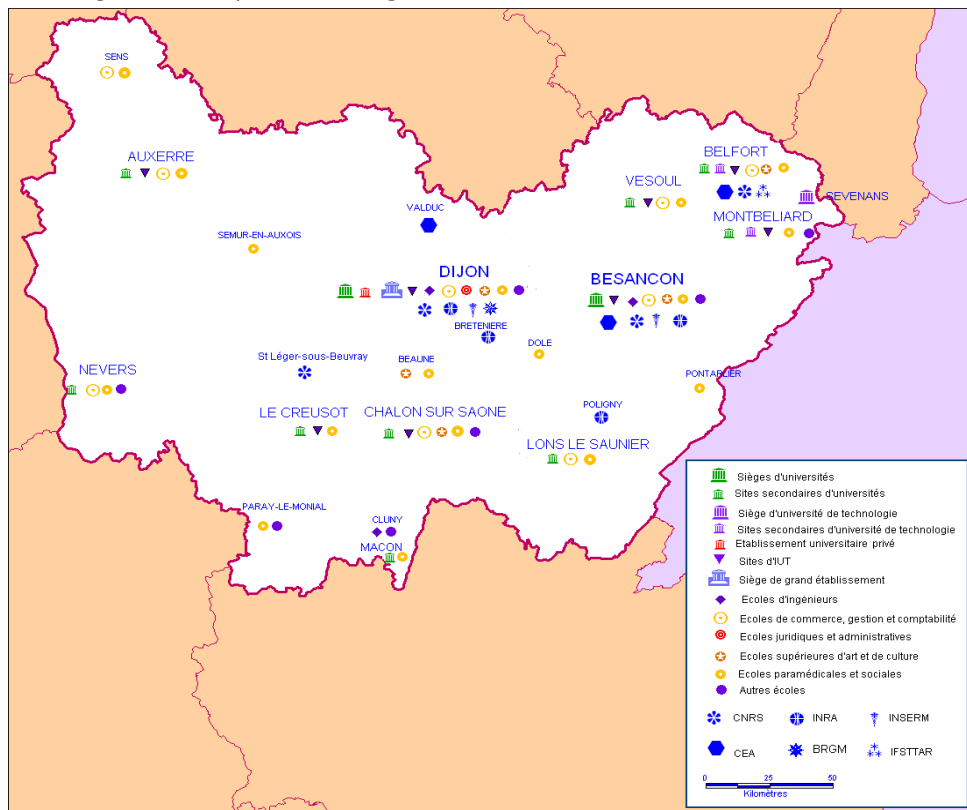
En Bourgogne, le Centre International d'Etudes Françaises (CIEF) de l'Université de Bourgogne accueille chaque année 1 500 étudiants ou professeurs de tous les pays pour leur faire découvrir la langue, la culture et la civilisation françaises, les préparer à des études supérieures ou compléter leur formation de formateur. Fort d'une équipe pédagogique expérimentée et de structures adaptées à l'accueil et à l'hébergement, le CIEF propose des cours et stages toute l'année.

Enfin, consciente de l'importance de l'internationalisation de l'offre de formations en vue d'en accroître l'attractivité, la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté propose dans le cadre de son projet ISITE de développer des cours en anglais. Par conséquent, l'internationalisation des parcours de formation appréhendée à la fois par la mobilité internationale des étudiants et l'offre de formation proposée en anglais, constitue le dernier enjeu identifié en matière d'enseignement supérieur.

L'ensemble de ces constats permet de poser les premiers enjeux spécifiques pour la Bourgogne Franche-Comté, à savoir :

- L'appétence des jeunes pour l'enseignement supérieur,
- L'accès des bacheliers aux formations post-bac,
- L'attractivité des formations universitaires au regard des sites des régions voisines,
- L'internationalisation des parcours de formation, en lien avec les domaines d'excellence de la recherche et le potentiel en termes d'innovation.

Région Bourgogne - Franche-Comté : la carte des implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche



Répartition des étudiants dans l'académie de Besançon et de Dijon (Année 2015 – effectifs 2014-2015)

	Académie de Besançon		Académie de Dijon	
Etudiants inscrits dans l'académie	33 184		42 974	
Etudiants Boursiers	11247		13 251	
Etudiants inscrits à l'université	22 358		27 156	
Répartition des étudiants sur le territoire (effectifs 2013-2014)	Besançon	21 085	Dijon	32 972
	Belfort	4 299	Chalon	1 341
	Montbéliard	2 336	Le Creusot	1 357
	Héricourt	58	Macon	714
	Vesoul	933	Nevers	1 856
	Haute Saône	1 198	Auxerre	1 221
	Jura	2 111	-	-

Le diagnostic du SRESRI en matière de vie étudiante

Les indicateurs « traditionnels » en matière de vie étudiante (logement, restauration, etc.) sont relativement favorables. Toutefois, les enjeux en matière de vie étudiante ont fortement évolué ces dernières années. Il ne s'agit plus simplement de proposer des services de restauration ou de logement aux étudiants, mais bel et bien de créer et de développer une véritable vie de campus, vecteur d'attractivité des sites. Par conséquent, l'attractivité des douze campus de la Bourgogne Franche-Comté constitue un enjeu majeur en matière de vie étudiante. Cet objectif a d'ailleurs lieu d'être partagé avec les collectivités infrarégionales puisqu'il englobe plus généralement la politique urbaine.

Par ailleurs, chacune des deux régions a développé une politique en faveur des jeunes, que ce soit avec l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma régional de la vie étudiante en Franche-Comté, ou le déploiement du Plan Régional Jeunesse en Bourgogne intégrant des dispositifs spécifiques à destination des étudiants. Au-delà de l'ensemble de ces dispositifs, il apparaît primordial que des actions en matière de vie étudiante contribuent à encourager les lycéens à s'engager dans des études supérieures et les étudiants à les poursuivre au-delà des filières courtes. Du logement aux services numériques, plusieurs volets sont des facteurs importants pour l'attractivité de l'offre de formation et pour l'appétence des jeunes à pour la poursuite d'études.

Ce diagnostic issu du SRESRI se traduit par une ambition (n°3 : améliorer la réussite des étudiants), déclinée en 3 axes :

- Accroître le taux de poursuite d'études des bacheliers,
- Soutenir la mobilité internationale entrante et sortante et favoriser l'internationalisation de l'offre de formation,
- Contribuer aux actions de vie étudiante.

La création des campus des métiers et des qualifications pourrait être un cadre pertinent pour répondre à ces enjeux, là où ils se déploieront (voir chapitre dédié à la gouvernance).

La structure du schéma directeur de la vie étudiante de Bourgogne Franche-Comté

Un schéma directeur conçu en deux temps et deux volets

Il est convenu avec le MENESR et les acteurs impliqués dans ce schéma de composer deux volets :

- Ce document est le premier volet. Outre les éléments de cadrage, il est composé du diagnostic produit par les acteurs concernés, des axes stratégiques retenus et des modalités de gouvernance ;
- Le second volet sera composé de la déclinaison opérationnelle des axes stratégiques retenus. Il fera l'objet d'une large concertation et d'une contractualisation avec les différents acteurs concernés.

Le premier volet du SDVE est ainsi structuré en six parties :

- Des éléments de diagnostic et les propositions de développement,

- Université Bourgogne Franche-Comté : le site pour réussir,
- Le site BFC : un territoire d'innovation et d'engagements,
- Les actions à engager par UBFC, facteurs d'intégration à la communauté,
- les modalités d'organisation, de fonctionnement, de gouvernance,
- la synthèse des enjeux et des objectifs.

La méthodologie employée

Si la COMUE UBFC est mandatée pour coordonner la rédaction et la mise en œuvre du schéma directeur de la vie étudiante, elle doit pour se faire s'appuyer sur les connaissances, compétences et l'expérience de différents acteurs.

Ont ainsi été sollicités pour la rédaction du présent document :

- les deux directeurs de CROUS,
- les étudiants élus aux conseils d'administration et académique de la COMUE UBFC (ainsi que leurs suppléants),
- les étudiants élus ou représentants des établissements membres de la COMUE UBFC,
- les Vice-présidents étudiants élus au sein des deux CROUS,
- les établissements membres de la COMUE UBFC,
- le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté,
- Le Service Inter Académique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Ce document a vocation à être ensuite partagé par les collectivités territoriales ainsi que les acteurs de la société civile impliqués dans la vie universitaire ou susceptibles de l'être.

Le second volet du schéma directeur de la vie étudiante, qui déclinera les axes stratégiques en modalités d'action, fera l'objet d'un travail de proximité avec les acteurs concernés : étudiants, établissements, CROUS, collectivités locales, acteurs de la société civile.

Éléments de diagnostic et propositions d'actions

La lettre de cadrage émanant de la DGESIP indique « *qu'afin de détecter et de prendre en compte de manière optimale les besoins et les attentes de la population estudiantine, il convient de respecter l'étape préalable de réalisation de diagnostic. L'intérêt de cet exercice est de formaliser des besoins plus ou moins ressentis et de mettre en cohérence l'ensemble des actions à l'échelle du site* ». Un référentiel a également été mis à notre disposition afin de servir de guide à l'élaboration de ce diagnostic.

Le Logement

L'offre de logement étudiant en BFC

L'offre de logement en BFC est globalement satisfaisante. Dans le cadre du CPER 2015/2020, des réhabilitations sont programmées bien que l'ensemble des bâtiments ne sera pas rénové d'ici 2020 compte tenu du niveau de financement qui y est consacré. Les axes prioritaires ont été définis dans les plans d'investissement présentés au CNOUS lors du dialogue de gestion 2016.

Plusieurs types de logements meublés en résidence universitaire existent : chambre individuelle, studette et appartement meublé du Type 1 au Type 5, tous exonérés de la taxe d'habitation et ouvrant droit à l'aide au logement. Dans chaque résidence, existent des agents d'accueil quotidiennement à l'écoute des étudiants, des veilleurs de nuit à disposition toutes les nuits, un accès informatique, des salles de travail et des lieux de vie.

BESANCON :

- Nombre d'étudiants : 33 184
- Nombre de villes d'implantation : 4 (Besançon, Belfort, Montbéliard, Héricourt)
- Nombre de résidences : 12 (36 bâtiments)
- Nombre de lits : 3 485
 - 427 lits en chambres traditionnelles
 - 1 347 lits en chambres réhabilitées aux normes de confort internationales
 - 128 lits chambres traditionnelles en travaux (Mallarmé) futures chambres aux normes de confort internationales
 - 165 studettes de 18 m²
 - 1 418 appartements conventionnés
- Résidence Colette : 2 263 lits (chambres traditionnelles +rénovées + studettes, T1, T1 Bis, T2, T3)
- Résidence Canot : 161 lits (chambres rénovées, chambres rénovées 11m2)
- Résidence Mégevand : 27 lits (T1, T1 Bis)
- Résidence Antide Janvier : 103 lits (T1, T1 Bis)
- Résidence Planoise : 52 lits (T1 Bis, T2, T3)
- Résidence Duvillard : 268 lits (chambres rénovées)

- Résidence Eluard : 104 lits (T1 Bis, T2)
- Résidence Braudel : 103 lits (T1, T1 Bis, T2)
- Résidence Sartre : 155 lits (T1, T1 Bis duo, T2)
- Résidence Portes du Jura : 84 lits (T1)
- Résidence Thom : 143 lits (T1, T1 Bis, T2)
- Résidence Héricourt : 22 lits (T1, T1 Bis)

Le taux de couverture du CROUS de Besançon par rapport aux effectifs étudiants est de 10.63% : il n'y a donc pas de pression locale si l'on regarde le ratio offres/demandes.

DIJON :

- Nombre d'étudiants : 42 974
- Le CROUS de Dijon loge des étudiants à DIJON et son agglomération, au CREUSOT, et à AUXERRE.
- Nombre de résidences : 17 (31 bâtiments)
- Nombre de lits : 4144
 - 1517 lits en chambres traditionnelles
 - 780 lits en chambres réhabilitées aux normes de confort internationales
 - 448 lits en studettes de 15 m² (dont 41 PMR)
 - 1 399 lits en appartements
- Le nombre de chambres traditionnelles est considérable : en 2015 sur Dijon, 1517 chambres simples, 780 chambres avec confort sanitaire, 448 Studettes (dont 41 PMR) et 1288 appartements.
- La cité de l'alternance : ce projet novateur sert un public auquel le CROUS ne pouvait que trop peu répondre. Les étudiants alternant utilisent donc les 114 studettes (en lieu et place des 144 chambres simples existantes auparavant) tout au long de l'année : le CROUS capte ainsi une nouvelle « clientèle » estudiantine tout en développant de nouveaux partenariats avec les acteurs du supérieur.
- La situation de l'Antenne du Creusot : 371 lits pour 1000 étudiants.
Les résidences traditionnelles (Dijon) :
- Résidence Montmuzard : 1191 lits (chambres simples + chambres avec confort sanitaire + studettes dont 31 PMR)
- Résidence Beaune : 341 lits (chambres simples dont 2 PMR)
- Résidence Mansart : 879 lits (chambres simples + chambres avec confort sanitaire + studettes dont 10 PMR)
- Résidence Maret : 134 lits (chambres simples)
Les résidences appartements (Dijon, Le Creusot et Auxerre) :
- Résidence Antipodes : 388 lits (T1 dont 4 PMR, T2, T3, T4, T5)
- Résidence Jean Zay : 166 lits (T1 dont 10 PMR, T2, T3)
- Résidence Arthur Rimbaud : 245 lits (T1 dont 9 PMR, T1 Bis, T2)
- Résidence Latitudes : 98 lits (T1, T1 Bis)
- Résidence Irteess : 59 lits (T1, T1 Bis, T2)
- Résidence Acacias : 249 lits (chambres avec confort sanitaire dont 8 PMR, T1 Bis)
- Résidence Puebla : 44 lits (T1 Bis, T3)

- Résidence Jean Moulin : 78 lits (T1 dont 4 PMR)
- Résidence Jemmapes : 50 lits (T1, T1 Bis, T2)
- Résidence Jaurès : 22 lits (T1 dont 1 PMR)
- Résidence Magon : 200 lits (T1)

Le taux de couverture du CROUS de Dijon par rapport aux effectifs étudiants est de 9.64% : il n'y a donc pas de pression locale si l'on regarde le ratio offres/demandes.

Les enjeux liés au logement

- ✓ Poursuivre la réhabilitation éco énergétique des bâtiments et la réhabilitation des chambres traditionnelles.
- ✓ Une étude doit être menée sur les besoins en logements adaptés aux alternants en Franche-Comté.
- ✓ La socialisation en résidence doit devenir un cœur de métier pour les gestionnaires pour créer les conditions d'un accompagnement quotidien.
- ✓ Le développement de l'animation socioculturelle des résidences doit se poursuivre pour lutter contre l'isolement des étudiants.
- ✓ L'avis des étudiants sur la qualité du logement doit être sollicité à travers des enquêtes.

L'accès au logement

La recherche d'un logement étudiant est une des étapes importantes à l'entrée dans l'enseignement supérieur et en cas de mobilité sur le territoire. L'accès à un logement indépendant et adapté, à proximité du lieu d'étude, est non seulement une caractéristique de la prise d'autonomie des étudiants mais aussi un facteur de réussite dans leur parcours.

Le D.S.E. : dossier social étudiant

La résidence universitaire est un choix plébiscité par beaucoup d'étudiants. A un prix accessible, elle offre un cadre de vie épanouissant et sécurisé. Les logements gérés par le Crous sont prioritairement attribués aux étudiants dont la famille dispose de faibles ressources. Les critères sont les mêmes que pour le calcul de la bourse : les revenus de l'étudiant et de ses parents, la composition de la famille, l'éloignement géographique du domicile familial et les résultats universitaires. A critères sociaux égaux, les étudiants originaires d'Outre-Mer sont prioritaires dans l'attribution d'un logement étudiant. Pour bénéficier d'un logement au Crous les étudiants doivent constituer un dossier social étudiant. Grâce au Dossier social étudiant (DSE), les critères d'attribution d'un logement étudiant sont transparents.

Lokaviz

Avec le développement de Lokaviz, centrale du logement, les étudiants sont aidés dans leur démarche de recherche puisqu'ils ont accès à un portail dédié au logement étudiant géré par les

Crous et accessible par le « messervices.etudiant.gouv.fr ». Les propriétaires privés peuvent afficher leurs biens puisque le site recense les logeurs en Bourgogne-Franche-Comté qui proposent des annonces en ligne. Les Crous de BFC ne sont pas à flux tendu sur le logement. Il convient donc d'être prudent tout au long d'une campagne afin de ne pas favoriser le parc locatif externe au détriment des logements du Crous si l'on veut obtenir un bon taux d'occupation tout au long de l'année. Le CROUS de Dijon a été à l'initiative de l'informatisation du logement en ville et a accompagné la mise en place du portail Lokaviz. Ce service complète l'offre de logement dont dispose le CROUS. Chaque année une relance des propriétaires est nécessaire. Le partenariat avec le CRIJ dans le domaine du logement permet la mise en place d'un nouveau portail logement jeunes Bourgogne piloté par le CRIJ de Bourgogne, qui s'adresse à un public plus vaste (jeune en formation ...) en lien avec le Portail Lokaviz et permet de présenter également l'offre des logements disponibles du CROUS.

CLE – Caution Locative Etudiante

La Clé (caution locative étudiante) est une garantie de l'Etat qui facilite l'accès à un logement aux étudiants dépourvus de garants personnels. La Clé est gérée par les Crous. La communication en direction des étudiants est quotidienne. A chaque campagne la documentation CLE est adressée à tous les établissements (EPL, culture, agriculture). Le principe est rappelé dans toutes les réunions tenues avec les partenaires.

La recherche de nouveaux partenaires pour la réservation de logements

Plusieurs conventions signées en 2014-2015 ont été reconduites pour la rentrée 2015-2016 afin d'optimiser le taux d'occupation des logements du Crous, qui n'est pas à flux tendu en Franche-Comté, notamment sur Belfort. Ce partenariat a été reconduit pour la prochaine rentrée universitaire après un échange constructif avec les partenaires de façon à valoriser ce partenariat (proposition de kits d'accueil, de kits de ménage, ...) soit 17% de taux d'occupation du parc hébergement. A ce jour 12 conventions sont signées avec des partenaires : CLA, AFPA, IRTS, EPL, UFC-DRI, UFC-Canot, ENSMM, UTBM, ESBF, ESBM-ESBF, ISIFC, ISBA.

Pour améliorer le service aux étudiants, les crous ont contractualisé avec la CAF pour le versement des ALS et APL aux résidents, EDF afin d'éviter les coupures d'électricité entre deux locataires pendant les périodes de vacances, le grand Besançon pour la valorisation des déchets, Ginko afin de faciliter les démarches d'abonnement transport.

Les affectations dans les logements universitaires :

Les chiffres clés :

Parc disponible : 3 485 lits Franche-Comté / 4 144 lits Bourgogne

Parc réservé aux conventions : 17,43 % Franche-Comté/ 16,92 % Bourgogne.

Parc affecté aux renouvelants : 31% Franche-Comté/ 21 % Bourgogne.

Analyse du tour sur D S E. :

- Pour obtenir un logement dans une résidence du Crous, les étudiants doivent remplir un dossier social étudiant D.S.E. avant le 31 mai précédent la rentrée universitaire. Un premier tour d'affectation national des logements est organisé automatiquement via le logiciel Aglaé fin juin.

- Pas assez de demandes des étudiants sur les structures par rapport au nombre d'affectations souhaitées sur les appartements de type T1 bis. L'opération de substitution finale des vœux est incontournable pour proposer nos structures telles que chambres rénovées plus et T1 bis. Implicitement, toutes les demandes sur ces structures ont été satisfaites quel que soit l'indice social.

La procédure concernant les étudiants déjà logés au Crous et qui souhaitent renouveler leur demande de logement d'une année sur l'autre doit être simplifiée. La poursuite du processus de dématérialisation du D.S.E. devra permettre cette simplification.

Les étudiants peuvent également réserver un logement au sein des Crous avec l'application « Bed & Crous » pour des courts et moyens séjours.

L'hébergement d'urgence

En partenariat avec le conseil régional de Franche-Comté qui en a assuré le financement, il existe dispositif d'accueil d'urgence en faveur des étudiants. Ce dispositif a pour objectifs de :

- Eviter à des étudiants se retrouvant sans hébergement des dépenses conséquentes, à l'hôtel notamment (dépenses impactant le financement de l'année universitaire),
- Offrir un hébergement de courte durée (7 nuits) permettant de régler les formalités administratives concrètes dès l'arrivée dans l'académie,
- Aider les étudiants à poursuivre dans des conditions satisfaisantes leurs projets d'études (recherche d'hébergement au CROUS, auprès des bailleurs sociaux ou privés...) avec le soutien du service social.

-

Ce dispositif a été étendu afin de répondre à des situations à caractère exceptionnel (violence conjugale, harcèlement, rupture familiale...).

	BESANCON	DIJON
Pourcentage des étudiants boursiers logés en résidence	87,91 %	78,69 %
Loyer d'un logement étudiant type studio 18m ²	370 €	323 €
Nombre de place en résidence universitaire	3485 (FIG)	4144
Ratio : nombre de places en gestion Crous /nombre total d'étudiants	10,5 % (FIG)	9,64 %
Ratio : nombre de places en gestion Crous /nombre total d'étudiants boursiers	30,99 % (FIG)	31,27 %
Taux d'occupation des logements en gestion Crous	79,7 % (financier) ; 76,34 % (physique)	76,8 % (financier)
Nombre de logements Lokaviz	628	305
Ratio : nombre de places en gestion Crous /nombre total d'étudiants site Besancon	12,97 %	/
Ratio : nombre de places en gestion Crous /nombre total d'étudiants boursiers site NFC	12,28 %	/

Les enjeux liés à l'accès au logement

- ✓ Simplifier les démarches de demande de logements étudiants. Une attention particulière doit être portée à la situation des étudiants étrangers en matière de logement.
- ✓ Améliorer la gestion des logements vacants à la rentrée universitaire de façon que les étudiants intéressés puissent être immédiatement informés des logements qui se libèrent.
- ✓ Diversifier le public logé en résidence Crous au second semestre et durant l'été lorsque les étudiants ne sont plus présents. Une meilleure visibilité doit être donnée aux places vacantes.
- ✓ Mieux communiquer sur le dispositif CLE pour les étudiants sans garant.

La restauration

Selon l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), un étudiant sur deux fréquente les structures de restauration des Crous. Les enquêtes réalisées dans les lieux de restauration montrent que la restauration universitaire est considérée comme satisfaisante à l'exception des délais d'attente jugés trop longs.

La restauration universitaire doit se décliner en fonction de l'heure de la journée, des lieux pour répondre aux besoins des usagers et à leurs contraintes d'emploi du temps.

Un schéma directeur de la restauration a été mise en œuvre depuis 2013 en Franche-Comté mais **il est nécessaire d'aller plus loin et de réaliser un schéma global par campus avec les établissements d'enseignement supérieur.**

Les enjeux actuels portent sur le développement de la restauration rapide pour répondre aux attentes des étudiants d'aujourd'hui et à la question des rythmes hebdomadaires d'un étudiant avec la pause méridienne. Il est nécessaire de prendre en compte la structuration de l'année universitaire avec les périodes de stages, d'examens, de congés... Ainsi que l'organisation des restaurants et leur fréquentation qui seront améliorées.

La diffusion d'actions de sensibilisation sur la nutrition doit parallèlement se développer en lien avec la politique de santé.

Pour renforcer l'attractivité de la restauration universitaire, les investissements sont orientés vers la modernisation des structures pour une offre répondant aux horaires d'ouverture allongés, au marketing, aux demandes de ventes à emporter, aux commandes de repas en ligne...

Crous de Dijon

- Chiffres clé de la restauration

- 860 102 repas servis dans les établissements en gestion directe en 2015
- 141 455 repas servis en restauration agréée - subventionnés par le CROUS pour 118 741 € en 2015.
- Coût de production du repas 2015 : 6,33 € (6,37€ en 2014 /Impact des gains permis par les marchés nationaux)
- Synthétiquement, la tendance est à la baisse de la fréquentation, constatée depuis plusieurs années. Il faut noter qu'elle a touché principalement la restauration des personnels. La baisse a été enrayée pour la restauration étudiante. Cette inflexion aurait été encore plus marquée si la cafétéria Droit-Lettres n'avait été fermée plusieurs mois pour travaux réalisés par l'université dans le bâtiment à compter de la mi-mai. Le CROUS de Dijon dispose d'une structuration de son offre bien présente sur tout le campus et équilibrée entre restauration assise et restauration rapide. Il ne capte pourtant qu'une part insuffisante des étudiants. Les axes principaux de développement consistent, d'une part, à fluidifier les temps d'attente et, d'autre part, à davantage spécialiser les points de distribution.

- Parc du CROUS : 2 936 places assises

- à Dijon : 2 restaurants universitaires en service (le RU Maret du centre-ville Dijon étant fermé), 6 cafétérias sur le campus et 1 cafétéria à la Résidence internationale d'étudiants. Aucune perspective de nouvelle structure n'apparaît à terme.
- au Creusot : 1 restaurant. Pas de perspective d'augmentation des effectifs étudiants inscrits (IUT, UFR STAPS et UFR Droit).
- à Nevers : 1 cafétéria pour laquelle une opération de restructuration-extension est en cours - maîtrise d'ouvrage assurée par la communauté d'agglomération. Le bâtiment doit entrer dans le patrimoine mis à disposition du CROUS par France Domaine. La répartition des charges de subvention entre les partenaires est en cours de négociation avec l'agglomération du Grand Nevers, afin de réduire la charge pesant sur le CROUS.

- Environnement commercial

Dans le secteur du campus dijonnais et à proximité immédiate : présence de 2 boulangeries, 1 pizzeria, 1 brasserie avec comptoir de vente à emporter, 1 kebab et d'1 Mac Donald (implanté en face de l'entrée sur le domaine universitaire) en concurrence directe ainsi qu'1 food-truck.

AXES DE DEVELOPPEMENT

- Fluidifier les temps d'attente

Les contraintes d'emploi du temps des étudiants les détournent de la restauration traditionnelle dès lors que les files d'attente dépassent une certaine longueur, qui semble de plus en plus réduite au fil du temps. Ce constat dressé pour la restauration traditionnelle peut l'être aussi en restauration rapide. Ainsi, une troisième caisse a-t-elle été ouverte en Droit-Lettres cette année, et a contribué à l'accroissement continu de l'activité de cette cafétéria. L'ouverture de tous les

niveaux de Montmuzard aux étudiants relève aussi de cette logique. En fermant la cafétéria Lamartine pour en faire un restaurant administratif et, corrélativement, en ouvrant davantage de places aux étudiants au sein du RU, le CROUS fait le pari, étayé par les demandes des étudiants, que l'augmentation du nombre de places assises va permettre de fluidifier les temps de passage et donc accroître la fréquentation du restaurant.

- Spécialisation des points de distribution

L'identification du restaurant Montmuzard comme étant un restaurant étudiant contribue à la mise en place de cette logique de spécialisation. Elle est à l'œuvre, aussi, pour les trois points de vente qui vont se situer le long de l'esplanade Erasme. La cafétéria de Droit-Lettres, avec son débit important, propose une offre basique, à base de sandwichs et de salades. La cafétéria Gabriel, au RDC du bâtiment scientifique, offre des vitrines en libre-service avec de la vente à emporter. Le nouveau Food-Truck, « Au Crous'ty Truck » propose depuis le 5 septembre 2016 une gamme un peu plus relevée avec des produits frais, « faits maison », tels que des hamburgers, des nuggets ou des pâtisseries, le tout sur une ligne américaine, adaptée à l'esprit d'un Food-truck.

- Revisiter les cartes et offres alimentaires

Le CROUS développe de nouveaux produits servis en restauration rapide ou en vente à emporter. Le 1^{er} étage du RU Montmuzard (restauration assise) a fait évoluer son offre de restauration en 2014 en travaillant sur les thématiques : à chaque jour sa recette.

Le 2^{ème} étage du RU Montmuzard (restauration assise) est dorénavant ouvert aux étudiants ; leur est proposé un stand « cuisines du monde ».

Une nouvelle gamme de produits bio est proposée cette année dans plusieurs cafétérias.

- Multiplier les animations

En concertation avec le service culturel, projet de séquences musicales pendant l'ouverture des structures au public pour permettre aux étudiants de se produire.

- Accompagner les évènements en prestation de restauration exceptionnelle

- Festival du manga rendez-vous annuel le 2^{ème} week-end d'octobre (samedi et dimanche) / 4000 visiteurs / fabrications maison de sushi et maki
- Championnats de France Universitaires : rendez-vous annuels en natation et hand /900 participants en moyenne
- Été 2016 : restauration et hébergement des participants à la semaine fédérale de cyclotourisme (rendez-vous international – 10 000 participants de toute l'Europe)
- Partenariat sur d'autres manifestations sportives. Ex : course Noctanlub (course nocturne suivie d'un dîner- 400 participants)

- Répondre aux sollicitations (après étude économique) des organisateurs de manifestations ou de colloques (Rectorat, préfecture, CNRS, université)

- Distribution automatique : Le projet de déploiement de distributeurs automatiques dans 2 résidences doit être encore finalisé. Le CROUS de Dijon n'a pas encore réfléchi avec le CNOUS à proposer une offre de gestion de la DA à l'université de Bourgogne. Celle-ci semble encore hésiter sur son mode de gestion de la DA. Alors qu'il y a peu de temps, elle semblait vouloir

centraliser les contrats et passer un seul marché, il semblerait que, maintenant, les composantes concluent des contrats de gré à gré.

- Aménagement d'une cafétéria administrative

Suite au constat que le RU Montmuzard est saturé sur la période 12h00/12h45 et faute de perspective d'échelonnement des sorties de cours des étudiants, la salle réservée aux personnels administratifs (2^{ème} étage) sera dédiée à la restauration étudiante et la cafétéria Lamartine sera transformée en cafétéria administrative.

Crous de Besançon

- Analyse de la situation de la restauration au Crous de Besançon

Nombre de villes d'implantation : 4 (Besançon, Belfort, Montbéliard, Vesoul).

Nombre de restaurants :

- avec cafétéria intégrée : 7 (Canot, Mégevand, Petit Bouloie, Lumière, Duvillard, Rabelais, Portes du Jura)
- sans cafétéria intégrée : 3 (Vesoul, Sévenans, Hauts-du-Chazal)

Liste des restaurants avec nombre de places (total : 3 489 places) :

- Canot : 530 places
- Mégevand : 388 places
- Vesoul : 96 places
- Petit Bouloie : 431 places
- Lumière : 868 places
- Duvillard : 220 places
- Rabelais : 216 places
- Sévenans : 300 places
- Portes du Jura : 296 places
- Hauts-du-Chazal : 144 places

- La politique du Crous de Besançon en termes d'offre de restauration

En matière de restauration, le CROUS a poursuivi la mise en œuvre du schéma directeur de la restauration. De nombreux événements ont marqué la restauration en 2015. On notera l'ouverture du premier restaurant universitaire sur le campus des "hauts du Chazal" qui intègre un "Mini R" conçu par la designer Matali Crasset. En 2015 toujours, a été implantée une cafétéria sur le site de l'UFR SLHS à l'Arsenal au centre-ville de Besançon et l'implantation d'un espace de vente à emporter à Belfort au sein de l'UFR STGI. Le Crous a également mené une action sur un site de restauration très déficitaire avec la fermeture du restaurant universitaire Rabelais à Belfort : l'absence de structures d'enseignement à proximité, la faible fréquentation qui en découle et le montant exorbitant des charges de fonctionnement ont rendu nécessaire cette fermeture.

L'enjeu de développement durable dans l'activité de restauration a été pris en compte et une démarche de tri et de traitement des déchets bio organique dans les restaurants universitaires a été mise en place par un processus de méthanisation. Le service rendu à l'étudiant a été marqué par la mise en place de la carte multiservices « Pass' UBFC » commune à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la COMUE.

La stratégie économique de la restauration pour les années à venir vise à améliorer les résultats économiques du Crous dans le cadre de la réduction des aides publiques tout en répondant toujours mieux aux besoins et attentes des étudiants.

Dans le cadre du Schéma Directeur de la Restauration en cours à Besançon, l'enquête d'attente réalisée auprès de 19 000 étudiants a permis de mieux cibler les besoins des étudiants et des personnels.

- L'évolution des structures de restauration du Crous pour améliorer la performance économique

Sur l'ensemble des 10 structures de restauration (cafétérias comprises) deux structures ont été identifiées comme les plus déficitaires : les restaurants Rabelais et Canot. Des actions ont été engagées pour réduire leur besoin en financement.

Concernant le restaurant Rabelais situé à Belfort, dans un premier temps, une transformation en cafétéria en 2013/14 a permis d'atténuer la baisse de chiffre d'affaires. A compter de 2014, la fermeture est devenue nécessaire en raison de l'absence de structure d'enseignement à proximité et du montant exorbitant des charges de fonctionnement, des travaux d'entretien et de maintenance.

Le restaurant Canot à Besançon au centre-ville, est situé près de la résidence Canot. Ce restaurant est à 20 min des lieux d'enseignement les plus proches (facultés des lettres, campus de la bouloie). De par sa situation géographique, il doit faire face à une forte concurrence notamment en vente à emporter. Afin de limiter la baisse du chiffre d'affaire constatée en 2013, les zones de distribution ont été simplifiées. Nous devons nous interroger sur le maintien en activité du R.U. Canot à terme. Nous sommes en attente d'une décision politique concernant deux implantations :

- Le regroupement de l'ensemble des étudiants des carrières médico-sociales sur le site de l'Hôpital St-Jacques situé en face du R.U. Canot et concernant 800 élèves.
- Le déménagement de certaines administrations situées actuellement près du R.U. Canot, vers un autre site, plus éloigné.

- L'analyse de la politique tarifaire du Crous en matière de restauration

La politique tarifaire du Crous en matière de restauration traditionnelle est basée sur le coût d'un repas en coûts complets. En matière de vente à emporter comme en restauration traditionnelle, les fiches techniques permettent de calculer un coût de production auquel s'ajoute une marge variable selon les produits vendus.

En plus du tarif national étudiant, le Crous détermine trois tarifs en restauration traditionnelle :

- Un premier tarif est fixé à partir du coût d'un repas en coûts complets, auquel on déduit la prestation interministérielle (PIM) ce qui permet de calculer le tarif 1 des personnels des administrations conventionnées.
- Un second tarif est fixé pour les personnels, il est égal au coût d'un repas en coûts complets (tarif 2).
- Un tarif passager est également fixé en ajoutant une marge au coût complet d'un repas.

Dans toutes les cafétérias, les convives non étudiants peuvent déjeuner, une majoration de 30% du tarif étudiant est appliquée sur chaque produit. Ces tarifs sont enfin harmonisés avec le Crous de Dijon dans le cadre du rapprochement des deux établissements.

- La politique du Crous en termes de restauration administrative, exceptionnelle et distribution automatique

La restauration administrative

Le Crous de Besançon a conventionné avec des administrations et se positionne comme l'un des opérateurs importants en restauration des personnels à Besançon et dans le NFC. Quelques autres structures sont présentes sur ce segment.

La restauration exceptionnelle

En matière de restauration exceptionnelle, une carte des prestations exceptionnelles permet de rationaliser l'offre de sorte qu'elles soient mieux connues dans le secteur public et universitaire. Il faut développer ce secteur en faisant mieux connaître ce service à la communauté universitaire.

La distribution automatique

La distribution automatique est implantée depuis 2009 à Besançon et dans le Nord-Franche Comté dans les résidences du Crous. La concurrence est très présente dans le secteur universitaire. Toutefois, des possibilités se dessinent à l'horizon 2016 en facultés des lettres et sciences humaines. Des rencontres ont été organisées avec chaque UFR pour faire un audit des besoins. La distribution automatique fait partie intégrante de la restauration universitaire des Crous qui doivent être considérés comme des opérateurs privilégiés dans ce champ, comme ils le sont pour les autres secteurs de la restauration universitaire.

Les prestations évènementielles

Les prestations évènementielles et traiteur de restauration viennent agrémenter les évènements académiques et universitaires. Elles contribuent à l'image du CROUS et à la valorisation des personnels de la restauration.

La restauration et la gastronomie sont aussi des faits sociaux et culturels propices à des animations et à la promotion de valeurs fortes. Des activités annexes touchant à la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation à la santé par l'alimentation, la découverte de cuisines étrangères ou de techniques innovantes, la promotion de la gastronomie sont régulièrement organisées dans les structures de restauration. La communication sur ces animations ou actions doit être développée.

Les enjeux liés à la restauration

- ✓ Poursuivre l'adaptation de l'offre de restauration universitaire
- ✓ Promouvoir l'équilibre alimentaire dans les structures de restauration
- ✓ Développer l'implantation de la distribution automatique gérée par les Crous dans les établissements d'enseignement supérieur.
- ✓ Placer la question des temps et des rythmes étudiants au cœur des politiques de vie étudiante et de formation.

Le transport

Hors de l'influence des villes, 10 % de la population réside dans une commune peu dense ou très peu dense. Cette part est deux fois plus élevée en Bourgogne-Franche-Comté qu'au niveau national.

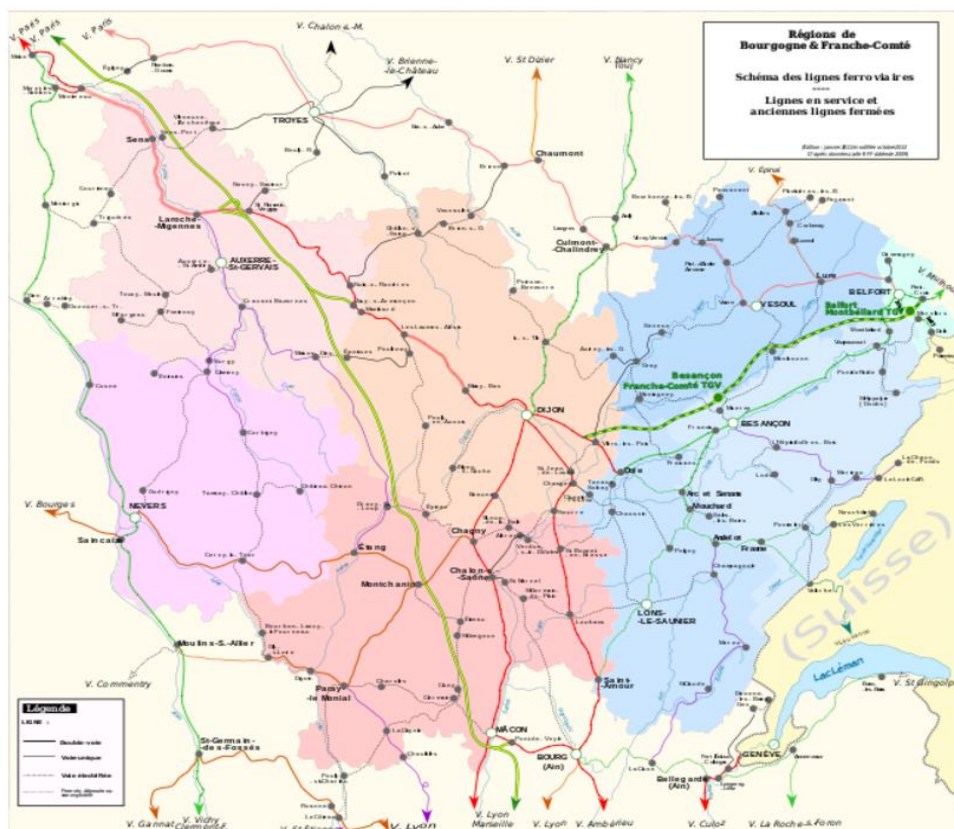
Bien qu'isolées, les communes peu denses offrent des temps d'accès raisonnables aux services de la vie courante mais pour les jeunes les équipements sont plus éloignés.

Les communes que l'on trouve à la limite de la région, loin de nos pôles urbains (Dijon, Besançon, Belfort/Montbéliard) bénéficient d'un accès important aux services des grandes villes des régions limitrophes. Elles se situent le long de la frontière suisse dans le Doubs et le Jura, au nord de la Haute-Saône vers les Vosges et au sud de la Saône-et-Loire, mais elles sont surtout très présentes à l'ouest du Morvan, dans le Châtillonnais et la Puisaye.

Les modes de déplacement domicile-travail ont une répartition très déséquilibrée⁹ :

- Voiture : 77,9 % (national hors Ile-de-France : 76,9 %)
- Transports en commun : 5,8 % (national hors Ile-de-France : 7,6 %)
- Autre moyen : 16,4 % (national hors Ile-de-France : 15,5 %)

Offre de transport ferroviaire



⁹ Etude de 2011

Réseau ferroviaire en Bourgogne-Franche-Comté¹⁰

- 2 834 km de réseau ferroviaire (au 31/12/2013) dont 1 579 km de lignes électrifiées
- Trafic (TER) : 15 484 717 trains-km dont 45 % de diesel
- 1 016 286 milliers de voyageurs-km
- 205 gares ferroviaires de voyageurs (au 31/12/2013)

La fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté ne devrait pas avoir de répercussion sensible sur le trafic des voyageurs. En effet, les deux directions régionales de la SNCF ont déjà fusionné. Il existe d'ores et déjà des accords de réciprocité entre les deux régions. La ligne centrale de la grande-région (Dijon-Besançon) est déjà exploitée par des TER Francs-comtois et Bourguignons.

Les relations entre la région et la SNCF sont régies par des conventions. Le taux de fréquentation¹¹, par conséquent, les recettes n'étant pas les mêmes, les politiques tarifaires (Abonnements / tarifs réduits) sont différentes entre la Bourgogne et la Franche-Comté. Il s'agit maintenant d'aligner les politiques des deux régions, puisque les abonnements devront coûter le même prix et offrir les mêmes services aux habitants de Bourgogne et de Franche-Comté.

Avec le soutien de la région Bourgogne-Franche-Comté et des autorités organisatrices en charge des transports, la SNCF et ses partenaires proposent depuis peu aux étudiants un pack mobilité (train, tramway, bus, véhicules libre-service, vélo, covoiturage, bus longue distance) tout en un pour se déplacer en toute simplicité à Dijon et à Besançon, et répondre ainsi aux besoins quotidiens des jeunes qui y résident (site conseil régional).

Les villes universitaires bénéficient par ailleurs d'un réseau urbain de transport assez dense. Il sera nécessaire d'affiner le diagnostic sur chaque campus universitaire avec les acteurs concernés.

Pour autant, il semble nécessaire de développer les mobilités entre les différents sites universitaires, au-delà de l'axe Dijon-Besançon. Une attention particulière sera portée sur l'offre de mobilité pour les étudiants et personnels concernés par les formations se déroulant sur plusieurs sites universitaires.

L'intermodalité doit également être repensée à l'aune du développement d'UBFC.

Les enjeux liés à la mobilité :

- ✓ développer les mobilités entre les différents sites universitaires, au-delà de l'axe Dijon-Besançon,
- ✓ repenser l'intermodalité à l'aune du développement d'UBFC,
- ✓ mieux identifier, sur chaque campus, les problématiques de mobilités.

¹⁰ Sources : INSEE, SNCF Réseau, MEEDE (SOes), Ville Rail & Transport, UTP (traitements URF)

¹¹ *La Bourgogne peut compter sur 265 trains transportant des passagers contre 95 seulement pour la Franche-Comté.

Les rythmes étudiants

La question des rythmes de vie étudiante fera l'objet d'une attention particulière de la part de la communauté. Nous identifions trois temps de la vie étudiante qui nécessiteront une amélioration du fonctionnement :

- Le rythme annuel des études : autant que faire se peut et en étroite collaboration avec les établissements et les équipes pédagogiques, il semble nécessaire de se pencher sur une meilleure répartition des enseignements, notamment en recherchant un meilleur équilibre entre le 1^{er} et le second semestre de chaque année universitaire ;
- Le rythme hebdomadaire des études : de la même façon, il apparaît parfois que les enseignements sont mal répartis durant la semaine. Il en va de même dans la répartition CM/TD/TP ;
- Le rythme journalier : il s'agit principalement de mieux gérer le temps de pause méridienne et l'accès aux restaurants universitaires.

Une attention particulière sera portée vers les étudiants salariés et les apprentis dans le supérieur, dont les contraintes et modes de vie universitaires sont spécifiques.

Ces questions essentielles relèvent d'abord et avant tout de la politique des établissements, en lien avec les CROUS. C'est la raison pour laquelle nous proposons que ce sujet relève, comme beaucoup d'autres, des comités de campus qui existent ou sont à créer. La COMUE UBFC, soutiendra et accompagnera leur installation et leur développement, en étroite collaboration avec les établissements et les CROUS.

Dans le cadre du schéma directeur de la restauration du Crous de Besançon, une enquête de satisfaction a été réalisée auprès de 19 000 personnes de l'université de Franche-Comté en Novembre 2013. Cette enquête a permis d'établir un diagnostic qui a ensuite généré un plan d'actions. Le travail mené a été d'adapter les structures de restauration aux nouveaux besoins des étudiants.

Parmi les difficultés relevées, le manque de temps pour prendre une pause déjeuner a été mis en avant. La nécessité d'intégrer un lieu de vie étudiant au sein du Restaurant Universitaire Lumière, situé au cœur du campus, s'est imposée ; pour se faire, les horaires d'ouverture de ce restaurant ont été étendus en soirée.

A Dijon, dans le cadre de la commission de restauration du Crous, des actions ont aussi été menées, pour réduire les files d'attente d'une part (en augmentant la capacité d'accueil du restaurant Universitaire Montmuzard ou encore en ouvrant une caisse supplémentaire à la cafétéria Droits-Lettres) et pour améliorer l'offre de restauration debout ou à emporter d'autre part (mise en place d'un food-truck « AU Crous'ty TRUCK »).

Les Crous de Dijon et Besançon offrent des points de restauration diversifiés et présents sur tout le territoire ; ainsi, la proximité est garantie pour les étudiants par une présence de ces points de restauration sur les campus d'une part et sur les sites distants d'autre part, ce qui en facilite l'accès.

Les enjeux liés aux rythmes de vie étudiante :

En lien avec les CROUS, les établissements et les responsables de formation, rechercher à améliorer :

- ✓ Les rythmes annuels par une meilleure répartition des charges d'enseignement entre les semestres de formation ;
- ✓ Les rythmes hebdomadaires avec une meilleure répartition des enseignements durant la semaine et dans la répartition CM/TD/TP ;
- ✓ Les rythmes quotidiens en portant un regard particulier sur la pause méridienne.
- ✓ Une attention spécifique sera portée sur les étudiants-salariés et les apprentis dans le supérieur.

Bourses et politique sociale

Les Bourses sur critères sociaux

Destinées aux étudiants en formation initiale, les bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur sont gérées par les Crous. L'attribution et le montant des bourses dépendent de la situation familiale de l'étudiant (composition de la famille, revenus familiaux et distance domicile/famille). Elles sont versées sur 10 mois et leur montant varie en fonction de l'échelon auquel elles sont attribuées (8 échelons de bourse). Les bourses sur critères sociaux de la culture et de la communication ainsi que celles du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sont également gérées par le Crous.

ACADEMIE	E 00	E 0bis	E01	E 02	E 03	E 04	E 05	E 06	E 07	Total BCS	Aide mérite	Aide au mérite	TOTAL AIDES 15/16(BCS)	TOTAL AIDES 14/15(BCS)
Besançon	429	2990	1792	890	897	803	1457	1061	442	10761	323	174	10 761	10 744
Dijon	583	3873	2265	1117	1139	1032	1699	1327	534	13569	445	249	13 569	13 061

*Les chiffres clés 2015/2016 :***Franche-Comté :**

- 32 988 075€ de dépense totale au titre des aides financières aux étudiants.
- 33 184 étudiants, tous ministères et région confondus, soit une légère augmentation de 1.09%
- 11 247 boursiers tous ministères et région soit + 4.16%
- Taux de paiement des boursiers au 31 décembre 2015 : 104.4% soit +3.7%.

Bourgogne :

- 38 932 529 € de dépense totale au titre des aides financières aux étudiants.
- 42 974 étudiants, tous ministères et région confondus, soit une légère augmentation de 1.6 %
- 13 251 boursiers tous ministères et région soit + 0.2 %
- Taux de paiement des boursiers au 31 décembre 2015 : 106 % soit + 1 %

Une plate-forme multi-sites BFC d’instruction du D.S.E. est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2016. L’objectif attendu est l’amélioration de la qualité du service rendu à l’étudiant avec notamment une baisse des délais d’instruction des dossiers qui permet une mise en paiement des bourses plus rapide.

Afin d’améliorer l’information des étudiants sur les bourses, les Crous de Besançon et Dijon se sont associés avec les Crous de Lorraine, Reims et Strasbourg pour mettre en ligne un numéro de téléphone unique. L’étudiant est ainsi dirigé vers une plate-forme où il peut poser toutes les questions sur le suivi de son dossier.

Les enjeux liés aux bourses sur critères sociaux

- ✓ Poursuivre la simplification et la dématérialisation des démarches de demande de bourses sur critères sociaux.
- ✓ Améliorer l’aide aux étudiants en matière d’information sur les bourses en communiquant sur la plate-forme téléphonique.
- ✓ Développer la coordination entre les CROUS, les établissements et les opérateurs existants dans les territoires, pour simplifier les démarches des étudiants, notamment étrangers.

Le service social du CROUS et les aides spécifiques

Le service social des CROUS a pour mission principale d’aider les étudiants à s’insérer au mieux dans leur parcours d’études et à appréhender dans les meilleures conditions l’apprentissage de leur autonomie. Il a une fonction d’accueil, d’écoute, d’information, d’orientation, de conseil, de médiation et d’accompagnement social et psychosocial. Les assistants sociaux sont soumis au secret professionnel. L’accompagnement social s’effectue au niveau de l’action individuelle (entretien) ou à la mise en place d’actions collectives (prévention).

Besançon :

4 postes d’Assistants de Service social :

- 3 postes sur le site de Besançon dont un poste de Conseillère Technique, chef de service, assistante sociale et référent handicap
- 1 poste sur le site du nord Franche-Comté

- plus 1 poste d'assistant social mis à disposition par l'Université de Franche-Comté en faveur des étudiants
- 1 poste de secrétariat

Dijon :

4 postes d'Assistants de Service Social basés sur le site de Dijon :

- dont un poste de Conseillère Technique, chef de service, assistante sociale en direction du secteur étudiant Chalon – Le Creusot
- plus 20% de poste sur le secteur de Nevers, effectué par une assistante sociale du Conseil Départemental en convention avec le Crous de Dijon
- dont un référent handicap
- 1 poste de secrétariat

Les assistantes sociales établissent un bilan social sur sa situation de l'étudiant en difficulté, au regard de son parcours, ses projets, de son environnement familial et social.

Ce bilan a pour objectif de soutenir, d'orienter l'étudiant vers des solutions adaptées. Il faudra mener une réflexion sur la saisonnalité des besoins en assistants sociaux avec des pics de demandes au moment de la rentrée universitaire notamment. A noter aussi un surcroît d'activité lié à une demande d'aide financière principalement en début d'année.

2493 entretiens en 2015 à Besançon.

1911 entretiens en 2015 à Dijon.

Il faut distinguer l'accompagnement social individuel de l'étudiant à travers des entretiens et l'accompagnement social collectif dans le cadre de projets tels que la mise en place d'action de lutte contre les addictions, l'accompagnement de l'étudiant en situation de handicaps, la mise en place de cellule d'écoute psychologique..., etc.

- Quelques exemples :
 - Happsby Hours : Une permanence gratuite dans les résidences universitaires le mercredi de 18 à 21h. une psychologue est à disposition des étudiants qui sont en situation de stress, ont un sentiment de solitude ou des difficultés dans leurs études.
 - Permanence de Soléa/collectif *ensemble Limitons les risques*, au sein du campus de La Bouloie, pour accompagner les étudiants en situation d'addiction. Les personnels du pôle hébergement sont également formés au mal être étudiant par le collectif.

Les enjeux concernant le service social

- ✓ Rendre plus simple et lisible l'accès des étudiants aux services sociaux
- ✓ Améliorer l'intégration et la réussite des étudiants étrangers.
- ✓ Renforcer l'accueil sur les sites délocalisés au moyen par exemple de consultations regroupées sur certaines journées ou de Visioconférences.
- ✓ Etudier la création d'un numéro d'appel spécifique pour les étudiants en difficulté.

Les aides spécifiques

L'étudiant qui est dans une situation critique peut bénéficier des aides spécifiques pour répondre aux situations particulières. Selon les besoins, cette aide spécifique peut être une allocation annuelle ou une aide ponctuelle.

Crous de Besançon : une dotation de 707 953 € pour l'année 2016 répartie entre les allocations annuelles et les aides ponctuelles. Une allocation à hauteur de 8000 € est allouée par l'ENSMM pour les aides spécifiques de ses étudiants.

Crous de Dijon : une dotation de 611 304 € pour l'année 2016 répartie entre les allocations annuelles et les aides ponctuelles. Une allocation à hauteur de 80 000€ allouée par la région pour les aides spécifiques de ses étudiants.

Les problèmes liés à la vie quotidienne restent une dominante des demandes auprès des assistants sociaux. Dépenses alimentaires, accès au logement, santé représentent la majorité des aides attribuées aux étudiants fréquentant les services sociaux.

L'aide alimentaire : Dans le cadre de leurs études à l'IRTS de Franche-Comté (Institut régional en travail social), des étudiants ont effectué un travail de recherche sur la précarité étudiante. Cette étude a mis en évidence un réel besoin de certains étudiants en aide alimentaire. En janvier 2014, les étudiants ont donc décidé de créer une épicerie solidaire « La Dépanne » sous forme d'association, afin d'apporter une aide alimentaire aux étudiants en situation de précarité, de favoriser l'accès à l'information relative aux droits et proposer une aide matérielle. Les 25 bénévoles étudiants accompagnent les étudiants bénéficiaires. Leurs droits sont ouverts grâce au service social du Crous. Lors d'un entretien individuel, un assistant de service social du Crous de Besançon évalue la situation sociale de l'étudiant et estime ses besoins en denrées alimentaires qui lui seront fournies par La Dépanne. L'association travaille avec la Banque alimentaire qui lui livre les denrées.

A Dijon, un projet d'épicerie solidaire « Epi' Campus » a été travaillé en lien avec le service social du Crous. L'assistant social, par le biais d'un formulaire pré-établi par le service social, oriente l'étudiant vers Epi' Campus. Ce dernier se présente à la permanence de l'association qui lui délivre un code internet pour passer commande en ligne. Un lieu de convivialité est prévu au profit des étudiants qui souhaitent en bénéficier lors du retrait de leurs denrées alimentaires. L'inauguration a eu lieu le 28 janvier 2016, l'épicerie se situe sur le Campus de l'Université au sein de la Maison de l'Etudiant.

Les enjeux concernant les aides spécifiques

- ✓ Harmoniser les pratiques d'attribution des aides spécifiques ponctuelles au sein des deux Crous.
- ✓ Rechercher une coordination des acteurs pour une meilleure prise en charge des étudiants concernés
- ✓ Mieux accompagner les étudiants étrangers au vu des analyses des aides

La politique de santé

Cadre national

Le titre III du livre VIII du code de l'éducation concerne « La santé et la protection sociale des étudiants ».

Les dispositions sont décrites dans les articles L831-1 à L831-3 revues de la loi sur l'ESR 2013.

- Un régime de sécurité sociale étudiante aujourd'hui assuré par des mutuelles étudiantes, en cours d'évolution ;
- Le SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) qui peut être organisé de manière interuniversitaire, doit mettre en œuvre des missions parmi lesquelles :
 - ✓ Une mission de veille sanitaire avec comme moyens entre autres, une visite médicale obligatoire en premier cycle mais libre aux établissements et aux **SUMPPS/SIMPPS**¹² de définir des cibles prioritaires parmi l'ensemble des étudiants sur plusieurs niveaux ;
 - ✓ Un rôle de prévention en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS) ;
 - ✓ Une mission de soins avec l'encouragement à se constituer en centre de santé depuis la loi ESR 2013.
- L'accompagnement à l'intégration des étudiants en situation de handicap ;
- Des aides à l'acquisition d'une complémentaire santé.

La sécurité sociale étudiante

Dès son inscription dans un établissement d'enseignement supérieur (université, IUT, BTS, classe préparatoire, etc.), un étudiant doit obligatoirement, sauf cas particulier (cf. Annexe 1 bis), être rattaché à la sécurité sociale étudiante et choisir une mutuelle étudiante. Il a ainsi droit au remboursement de ses frais de santé en cas de maladie ou de maternité pendant toute la durée de l'année universitaire, du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Les modalités de rattachement à la sécurité sociale étudiante varient en fonction de l'âge au cours de l'année universitaire et du régime de sécurité sociale du parent auquel l'étudiant est rattaché (cf. annexe 1 bis).

Bien que l'on parle couramment de « mutuelles » étudiantes, ces organismes sont chargés de gérer l'assurance maladie obligatoire étudiante, ce qu'on appelle la sécurité sociale des étudiants.

¹² Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé/Service Interuniversitaire de Médecine Préventive

Sont exemptés de cotisation :

- Les étudiants de moins de 20 ans (sous présentation de l'attestation de droits des parents).
- Les étudiants boursiers (avis définitif de bourse de l'année en cours).
- Les étudiants salariés car ils sont pris en charge par leur sécurité sociale de salarié.
- Les étudiants mariés lorsqu'ils sont pris en charge par la sécurité sociale de leur conjoint.

NB : un étudiant inscrit dans plusieurs établissements ne cotise qu'une seule fois au RSSE.

En Bourgogne Franche-Comté, les étudiants ont le choix entre l'une des mutuelles suivantes :

- soit la Mutuelle des étudiants nationale (LMDE) <http://www.lmde.com/>
- soit la mutuelle étudiante de proximité, membres du réseau national emeVia : la SMEREB en Bourgogne, Franche-Comté <http://www.smereb.fr/>

Avec 9 agences en Bourgogne Franche-Comté, la SMEREB propose des accueils de proximité au plus près des lieux d'études. Rattaché à un réseau national, la SMEREB prend en charge les dépenses de santé partout en France (cf. annexe 2 bis).

Les étudiants des Arts et Métiers Paris Tech Campus de Cluny (ENSAM), versent des frais d'inscriptions comprenant la sécurité sociale, elle-même gérée par les mutuelles classiques (LMDE ou SMEREB). En revanche, l'école a signé au niveau national une convention avec ISIC France pour fournir à ses étudiants la carte ISIC (International Student Identity Card). Cette carte offre de nombreux avantages supplémentaires notamment en termes d'assurances.

Mutuelle

En plus de la gestion du régime de sécurité sociale des étudiants, la LMDE et la SMEREB proposent, moyennant finance, des prestations de mutuelle complémentaire. Les étudiants peuvent également préférer se rattacher à la mutuelle complémentaire de leurs parents.

Pour les étudiants les plus démunis, il existe des aides à l'acquisition d'une complémentaire santé : la CMUC (Couverture Mutuelle Universelle Complémentaire) et l'ACS (Aide Complémentaire santé).

Médecine préventive

Le SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) (cf. annexe 3 bis) est composé au minima de médecins, d'infirmières, d'un(e) psychologue, d'un(e) assistant(e) social(e) et d'un(e) diététicien(ne). C'est un centre de prévention et non pas un centre de santé.

Tous les étudiants doivent effectuer une visite médicale obligatoire au cours de leur cursus de licence. Mais nombre des établissements d'UBFC organisent la visite de médecine préventive dès leur entrée en 1^{ère} année.

À l'**UTBM**, à l'occasion de cette visite médicale d'entrée, les étudiants ont la possibilité de se faire délivrer un certificat médical et un certificat d'aptitude à la pratique sportive (BDS) et de bénéficier d'une consultation médicale pour toute pathologie.

À **AgroSup Dijon**, la médecine préventive est organisée pour les élèves arrivant en première année sur convocation individuelle par le service de scolarité d'AgroSup Dijon et se déroule au SMUPPS. Les étudiants doivent être à jour de toutes les vaccinations obligatoires.

À l'**Université de Franche-Comté**, Le SUMPPS-Campus santé propose en plus des soins d'urgence et une mise à jour des vaccins (DT Polio et Hépatite B). Depuis septembre 2015, a été créé le service Médico-social, dont la secrétaire assure le secrétariat également.

Par convention, l'UFC assure les prestations de médecine préventive pour les élèves de l'**ENSMM**.

De même, les étudiants de l'**ENSAM** sont rattachés au SUMPSS de Dijon.

BSB de Dijon propose un accueil gratuit et confidentiel, un jour par semaine, d'une psychothérapeute (en complément : permanence skype et téléphonique, notamment pour les étudiants en stage, en apprentissage et en semestre à l'international) ;

Parallèlement il y a toujours la présence permanente d'un psychologue sur le campus pour intervenir en cas de situation de crise.

Quant aux étudiants, à l'**Université de Bourgogne**, en matière de santé, ils doivent s'adresser au Centre de Prévention et de Santé Universitaire (CPSU) (cf. annexe 4 bis).

Ils peuvent y consulter gratuitement un médecin généraliste, un tabacologue, des infirmières, une conseillère conjugale, une gynécologue, un psychologue ou une équipe détachée du centre de dépistage anonyme et gratuit.

Le CPSU ne délivre pas de certificats médicaux pour le sport. Les étudiants sont invités à consulter leur médecin traitant.

Parallèlement, l'**uB** est dotée d'un service de médecine de prévention à destination spécifique des personnels. Le médecin de prévention est chargé de la surveillance médicale des personnels universitaires, de l'Inserm et du CNRS. Il est assisté dans ses fonctions par une secrétaire chargée de la gestion des convocations et de l'accueil (physique et téléphonique) des personnels et une secrétaire médicale qui met à jour les dossiers médicaux et réalise les tests de dépistage auditifs et visuels.

Etudiants étrangers :

L'adhésion à une Sécurité sociale étudiante est obligatoire pour les étudiants non européens. Les étudiants européens en sont dispensés s'ils sont titulaires d'une carte européenne d'assurance maladie ou d'une assurance privée.

Ils doivent, bien entendu être inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, avoir moins de 28 ans et rester au moins 4 mois en France.

Cependant, certains étudiants étrangers rencontrent des difficultés quant à leur prise en charge.

La sensibilisation

Le **SUMPPS** communique régulièrement des informations sur les risques professionnels. Les services d'accueil sont là pour donner des renseignements et faire de la prévention individuelle d'ordre médical, en matière de diététique, de contraception, de prévention des infections sexuellement transmissibles, assure la vente de préservatifs, apporte un soutien psychologique éventuellement suivi d'une orientation vers le Bureau d'aide psychologique universitaire ou vers un psychologue externe, un accompagnement par l'assistante sociale.

Toutes ces prestations sont gratuites.

Il met également en place des actions ponctuelles de promotion de la santé sur des sujets divers : consommation de tabac, d'alcool, de cannabis, sécurité routière, SIDA, hygiène alimentaire, etc.

Le SUMPPS-Campus santé organise également des collectes de sang avec l'Établissement français du sang et des stages de formation pour devenir sauveteur secouriste du travail dans les établissements.

Parallèlement, certains établissements font de la sensibilisation pour leurs étudiants en collaboration avec différents organismes dans leurs propres locaux. Sont à noter :

UTBM :

Campagne de sensibilisation :

- journée de promotion du don du sang ;
- journée de dépistages gratuits des troubles de la vision avec une conférence sur le thème ;
- journée d'initiation aux gestes de premiers secours ;
- journées de Lutte contre le SIDA, en partenariat avec le Territoire de Belfort, Le CCAS, Le CDAG, La MGEN, La SMEREB, AIDES, etc. ;
- journée de promotion du Don de Moelle avec l'aide de l'Établissement Français du Sang ;
- création d'un guide du sommeil (Guide du mieux dormir) ;
- création d'une plaquette d'informations sur la contraception ;
- ateliers de gestion du stress par la sophrologie ;

Autres thématiques :

- prise en charge de la plupart des étudiants en souffrance psychologique par la Maison de l'Adolescence ;

- consultations mensuelles de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie dans le cadre des Consultations Jeunes Consommateurs ;
- formation Sauveteurs Secouristes du Travail dispensées en interne.

UFC et ENSMM :

Campagne de sensibilisation sur :

- les troubles musculo-squelettique
- addictions avec l'Ecole en matière d'addictologie (ex : Alcool et grossesse)
- gestion du sommeil,
- gestion du stress,
- infections sexuellement transmissibles lors de la journée mondiale du SIDA
- infections sexuellement transmissibles et dépistage rapide du SIDA etc
- don du sang et don d'organes
- prévention des pertes d'audition lors de la journée nationale de l'audition
- formation pour les étudiants "organiseurs de soirées" avec une partie abordant les conduites à risques (addictifs, sexuels...)
- sensibilisation à la sécurité routière et au handicap. Dans cette action, est abordé le sommeil, la prise de médicaments, de drogues, la vision et un parcours en fauteuil roulant est proposé aux étudiants pour les sensibiliser aux difficultés de déplacements
- animation avec le CROUS un temps de parole, d'échanges pour les étudiants internationaux appelés "Arbre à palabres", à raison d'une fois par mois.

Autres thématiques/projets :

L'UFC envisage de réaliser :

- une formation "Prévention du mal-être étudiant" destinée au personnel de l'université pour les conseiller sur l'orientation médico-psycho-sociale possible, dans le cadre de l'urgence ou d'une situation non urgente
- action sur le thème de la tolérance, du respect... en lien avec le CROUS
- les journées Bien-être organisées avec USport pour 2017.

BSB Dijon :

A la BSB Dijon, le Département DAP (Développement et Accompagnements Personnels) est destiné à l'accompagnement des élèves tout au long de leur vie à l'École.

Son objectif est de préserver le bien-être pour les élèves, que ce soit dans leur parcours à l'École, mais aussi dans leur projection vers l'avenir, dans leur futur travail. Outre la « Mission Handicap »,

cela se traduit aussi par un soutien psychologique. Pour les cas les plus sérieux, une psychothérapeute est à disposition.

Une des autres missions du DAP est aussi d'accompagner la vie associative de l'École d'un point de vue général, de nombreuses associations se mobilisent chaque année sur ces thématiques du handicap ou de la solidarité. Ainsi Watch'esc participe au concours Tous HanScène avec l'association Tremplin, ou Solidaresto réalise des opérations dans le but de distribuer de la nourriture aux élèves dans le besoin. Enfin, Eco'onymous, projette de mettre en place de nombreuses actions de sensibilisation sur les enjeux de la RSE également.

Par ailleurs, la BSB organise des actions de sensibilisation aux addictions (addictions liées à internet, l'alcool, les drogues...) en collaboration avec les autorités publiques.

Les enjeux liés à la santé :

- ✓ Accompagner les SUMMPS dans la coordination des acteurs de la santé afin de mieux répondre aux besoins identifiés,
- ✓ Conventionner avec l'ARS pour déterminer les orientations de la politique de santé sur le territoire,
- ✓ Développer la prévention par les pairs/dispositif étudiants relais-santé (emplois étudiants, UE, etc.)
- ✓ Développer, à l'échelle du site, une politique de santé publique.

La politique d'accompagnement des étudiants vivant un handicap

Suite à la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, votée le 11 février 2005, le nombre d'étudiants handicapés accueillis a sensiblement augmenté.

Toute proportion gardée, tous les établissements ont mis en place des dispositifs afin d'accompagner les étudiants en situation de handicap ainsi que leur entourage dans leur accès aux études supérieures.

Un médecin peut être désigné par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) pour proposer des aménagements des examens pour les étudiants en situation d'handicap.

Le département DAP¹³ de la BSB Dijon, a mis en place en septembre 2009 une action nommée « Mission Handicap » nécessitant des actions d'adaptation pour l'accueil des étudiants en situation

¹³ Développement et Accompagnements Personnels

de handicap : aménagements de cours, des examens, voire un aménagement de diplôme (ex. : adaptation des conditions de passage du TOEIC pour un étudiant sourd). Le but étant de les accompagner dans leurs parcours et la réussite de leurs études.

Le service social du Crous de Dijon prend particulièrement en compte les étudiants en situation de handicap : une procédure spécifique est mise en ligne pour la demande de logements PMR. Le référent handicap prend contact avec l'étudiant pour évaluer ses besoins et fait le lien avec le service DSE et le pôle hébergement afin d'apporter une réponse adaptée. Un accompagnement est mis en place auprès de l'étudiant qui le souhaite (aide aux démarches administratives, écoute psychosociale...).

Un travail de partenariat à l'externe comme à l'interne est mené (participation à la formation des étudiants tuteurs en résidence universitaire, aux commissions d'exonération des frais d'inscription de l'université...).

Sur le plan des aménagements, les Crous disposent de logements pour personnes à mobilité réduite. Mais les enjeux en matière de handicap méritent d'être mis en évidence :

- pour accueillir des étudiants lourdement handicapés et être en capacité de répondre à la demande, il est nécessaire de mieux connaître et d'identifier les besoins.
- pour améliorer les logements aux normes déjà existants et l'accessibilité relative aux bâtiments (accès, intérieur des bâtiments, parties communes, circulation entre les étages, amélioration de la sécurité, confort de vie, motorisation des ouvertures, robinetterie, etc).

Un projet en matière de handicap a été déposé dans le cadre du mécénat suite à un travail réalisé par la conseillère technique assistante sociale du Crous. L'objectif est d'accompagner les étudiants handicapés pour leur offrir les meilleures conditions de vie afin de réussir leur parcours universitaire et également éviter qu'ils se retrouvent en situation d'isolement. La fondation Giveka a versé une dotation destinée à l'adaptation de logement à différentes formes d'handicap.

Les enjeux liés à l'accompagnement du handicap :

- ✓ Participer aux côtés de l'établissement à l'amélioration de l'intégration et de la réussite des étudiants touchés par le handicap.
- ✓ Accroître l'accessibilité des logements à une pluralité de handicaps.
- ✓ Renforcer le travail commun avec les services universitaires pour favoriser des suivis

Les activités sportives

Le sport est un déterminant de santé et de bien-être clef. Pour permettre aux étudiants de s'inscrire dans le cadre des recommandations de l'OMS en matière d'activités physiques et sportives (à hauteur de 1h par jour, notamment), et leur permettre ainsi de s'approprier une certaine culture d'éducation physique et sportive à cet égard et une hygiène de vie propice à leur développement personnel.

L'UFR STAPS et le SUAPS de Bourgogne et l'UPFR Sports de Besançon ont une expérience commune de coopération qu'ils souhaitent pouvoir amplifier et développer en s'appuyant sur la COMUE UBFC pour ce faire. La réflexion est en cours entre les deux établissements concernés.

L'offre de formation mais également les activités extra-universitaires sont denses et diversifiées tant à Dijon que Besançon. Il sera nécessaire d'approfondir le diagnostic sur les autres campus avec comme objectif d'offrir un bon niveau de services aux étudiants et personnels sur l'ensemble du territoire de Bourgogne Franche-Comté.

Les enjeux liés aux activités sportives :

- ✓ Disposer d'infrastructures sportives en libre accès à proximité immédiate de tous les campus
- ✓ Développer des propositions de sport universitaire le weekend et pendant les périodes de congés universitaire, ainsi qu'à la pause méridienne, en soirée.
- ✓ Développer l'accessibilité des campus en vélo. Promouvoir une mobilité douce, aménager les axes de circulation sur et autour des campus, implanter des parcs à vélo offrant une nécessaire sécurité.
- ✓ Créer une association sportive UBFC pour organiser des rencontres universitaires.
- ✓ Il peut également être envisagé de former des équipes sportives de niveau « élite » pour concourir au championnat de France et championnats internationaux FFSU

Les activités associatives

Les établissements membres de la COMUE UBFC soutiennent et accompagnent les activités associatives portées par les étudiants. Au-delà de la prise d'engagement et assurer le développement de projets sur les campus, il s'agit de favoriser, à travers les activités associatives, les échanges avec les populations présentes sur les territoires concernés. En effet, même s'il est légitime de développer des activités spécifiques avec et pour les étudiants, nous souhaitons également favoriser la mixité des publics et l'intégration pleine et entière de la communauté universitaire au cœur des territoires.

Le Crous de Besançon accompagne les associations étudiantes dans la réalisation de leurs projets visant à dynamiser la vie étudiante sur le campus.

- Des partenariats annuels avec les associations étudiantes : ESN Besançon, la Chorale Universitaire, l'Orchestre Universitaire, Radio Campus Besançon, Vélocampus Besançon, la LUDI (Ligue Universitaire d'Improvisation) et le Théâtre Universitaire.
- Accompagnement des associations étudiantes sur le Festival de la Bouloie
- Aide et soutien à la mise en place des activités de l'association ARBO et du Conseil de Résidence.
- Une aide aux différentes associations et corporations étudiantes, tout au long de l'année, dans leurs événements : soirées culturels, projection cinématographique, événements associatifs, forum, conférences etc.

C'est un accompagnement à la fois logistique, matériel, administratif qui est apporté aux associations par le service mais également des conseils pour le montage et le bon déroulé des événements.

Le financement du soutien aux initiatives étudiantes : le Fond Culture ActionS du Crous dont le budget annuel de 20 000 euros est dédié aux initiatives étudiantes dans divers domaines : action culturelle, engagement et solidarité, jeune talent, scientifique et technique.

Deux commissions par an sont organisées en commun avec le FSDIE (Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes) de l'Université, une en mars et une en novembre.

Le rôle du Crous :

- Accompagner le projet (démarches administratives)
- Conseiller et aider sur le montage et la constitution du dossier de candidature
- Orienter les étudiants vers des professionnels du secteur d'activité
- Présenter le projet auprès des instances régionales et nationales.

En 2015 : 28 projets ont été financés par le Crous de Besançon

Les fonds d'aide aux initiatives étudiantes.

Pour le CROUS de Besançon :

Nombre de projets présentés	36
Nombre de projets soutenus	28

Une commission commune FSDIE /culture action entre le Crous et l'université et l'ENSMM est en place en Franche-Comté. Les critères sont communs, ce qui permet une meilleure lisibilité pour l'étudiant pour présenter un dossier et obtenir une aide. Une politique de reconnaissance de l'engagement étudiant a été mise en place à L'UFC à travers le supplément diplôme, les étudiants sont invités à mettre en avant toutes les expériences vécues dans le cadre universitaire : projets associatifs, engagement citoyen, job étudiant, etc.

Pour le CROUS de Dijon :

Nombre de projets présentés	16
Nombre de projets soutenus	12

Les projets de créations artistiques étudiantes sont mis systématiquement mis en synergie avec le Théâtre Mansart ou des partenaires extérieurs.

Au-delà de ce mécanisme, le service culturel développe des dispositifs d'accompagnement personnalisé. Ceux-ci sont destinés aux équipes artistiques étudiantes.

Pour le FSDIE de l'Université de Bourgogne :

Nombre de projets présentés	186
Nombre de projets soutenus	183

Il est important de valoriser l'engagement étudiant au sein des associations car cela leur permet de développer et consolider leurs compétences transversales de savoir-être et de savoir-faire pour leur futur emploi. Plusieurs dispositifs existent en BFC (UE engagement, Social Erasmus, service civique...) qui doivent être mieux connus des étudiants et des institutions pour être développés.

L'expérience de la gouvernance territorialisée de la vie étudiante sur le bassin de vie de Besançon est intéressante puisqu'elle place l'étudiant en tant qu'acteur de son parcours de vie étudiante afin de favoriser sa réussite universitaire, son épanouissement personnel et son accès à l'autonomie. Les acteurs se sont regroupés autour d'un projet commun comprenant 24 facettes déclinées en actions présentées en réponse à un appel à projet national qui a été retenu par le jury.

Au-delà de l'activité des CROUS, l'ensemble des établissements porte une politique très volontariste quant à l'engagement et l'implication des étudiants dans la vie de leur établissement et soutient la vie associative étudiante.

Les enjeux liés aux activités associatives :

- ✓ Valoriser et reconnaître dans les formations l'engagement étudiant
- ✓ Faciliter le parcours et la protection de l'étudiant qui s'engage
- ✓ Favoriser, à travers les activités associatives, les échanges avec les populations présentes sur les territoires
- ✓ Mettre en place, lorsqu'elle n'existe pas, une gouvernance partagée de la vie étudiante, à la fois au niveau de chaque campus et au niveau du regroupement. La cohérence dans le fonctionnement et les objectifs sera recherchée.
- ✓ Proposer un accompagnement de qualité aux étudiants qui s'engagent (local, mise à disposition d'outils, etc.)

Les activités culturelles

Les activités associatives culturelles et les activités culturelles propres aux établissements sont fortement coordonnées par un triptyque CROUS, Bureau de la vie étudiante, service ou pôle culturel des établissements quand ils existent. Ces activités culturelles sont fortement soutenues par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté qui assure le rôle de chefs de file de la médiation culturelle et délégués des crédits pour soutenir les projets innovants et expérimentations sur les territoires (loi du 22 juillet 2013).

Que ce soit comme spectateur ou comme acteur, les étudiants ont de nombreuses voies d'accès à des pratiques culturelles et artistiques variées. Un dense programme de manifestations culturelles, artistiques, scientifiques et techniques est proposé de septembre à juin dans les lieux culturels des Crous. Ces manifestations touchent tous les domaines culturels et artistiques et se présentent sous des formes très variées : représentations de théâtre, danse, expositions de peinture, photos, cinéma, concerts de musique de tous les types, ensembles vocaux et orchestres, cirque, lectures, festivals, conférences et colloques... Les activités culturelles, proposées par des professionnels ou par des étudiants, sont par exemple produites par les services culturels, des associations étudiantes elles-mêmes ou encore dans un cadre pédagogique. La plupart de ces manifestations sont ouvertes au grand public. Au printemps, les Journées des arts et de la culture offrent un aperçu condensé de la richesse de l'offre culturelle auprès des étudiants et du grand public.

Le service culturel du Crous de Besançon possède deux lieux de diffusion : le Petit Théâtre de la Bouloie au cœur du Campus et le Café International à la cité universitaire Canot.

Le service culturel du Crous de Dijon possède le Théâtre Mansart, le studio Beaune. Les deux Crous proposent également des ateliers de pratiques et de créations artistiques encadrés par des professionnels.

Les pôles ou services culturels universitaires s'appuient sur différents lieux : Fabrik à sciences, jardin botanique de Besançon, Gymnase-espace culturel (UFC), Atheneum, Multiplex et collections patrimoniales scientifique (uB). Ainsi, participent également à l'offre culturelle des étudiants, les actions, dispositifs et programmations de ces lieux culturels.

Une politique active d'accès à la culture est également déployée à travers des UE à visée culturelle et artistique intégrées à certaines filières de formation (Appel à projet artistique des filières à l'UFC, UE libre de pratique culturelle et artistique à l'uB ...).

La plupart de ces actions se font en partenariat avec les collectivités territoriales.

Culture-Actions est un dispositif national de soutien financier aux initiatives étudiantes. Les services culturels développent également des dispositifs d'accompagnement personnalisé. Ceux-ci sont destinés aux équipes artistiques étudiantes.

Par ailleurs, l'université de Bourgogne dispose d'une ligne de subvention d'un montant de 30k euros (différent du FDSIE) pour des projets culturels d'étudiants ou personnes de l'établissement.

Des concours et tremplins sont organisés pour favoriser les conditions d'émergence, l'accompagnement et la mise en valeur des initiatives et projets étudiants. Comme chaque année les Crous sont des relais des concours thématiques et tremplins étudiants organisés au sein du réseau des œuvres. Dijon est le pilote de l'opus « Peinture/Arts Numériques » et Besançon du concours national de la BD.

L'étudiant peut aussi être porteur d'actions culturelles pour d'autres publics en tant que médiateur scientifique lors d'actions nationales comme la fête de la science, les cordées de la réussite...).

Les enjeux liés à la culture

- ✓ Favoriser l'accès à la culture des étudiants (PASS Culture, développer des UE de pratique culturelle dans les formations)
- ✓ Mieux communiquer. Meilleure lisibilité des propositions.
- ✓ Etablir un partenariat avec tous les acteurs de l'enseignement supérieur
- ✓ Développer la dimension artistique et culturelle des campus et des formations (et ce en lien avec le programme campus des métiers, invitation d'artiste en résidence...)
- ✓ Développer l'esprit créatif à travers des dispositifs innovants de formation et de recherche (Cf. talent campus par exemple).
- ✓ Impliquer l'étudiant comme acteur des actions culturelles portées par les établissements pour participer au dialogue avec la société
- ✓ Renforcer l'offre culturelle, en particulier sur les campus distants, notamment en facilitant les échanges inter-campus (programmation d'expositions, spectacles, animation, etc.)

L'accueil des étudiants

L'accueil et l'accompagnement des étudiants, notamment durant le 1^{er} cycle, est essentiel à leur bonne intégration dans l'enseignement supérieur au cœur des territoires. Il s'agit là d'un enjeu essentiel pour leur réussite. Cette dimension, bien que présente, doit être renforcée.

A ce jour, l'accueil et l'accompagnement des étudiants relève essentiellement des établissements et des CROUS. Pourtant, les collectivités locales sont fortement impliquées sur cette thématique et fournissent beaucoup d'efforts dans ce domaine. Parmi les nombreux dispositifs existant, citons les Centres Régionaux d'information Jeunesse (CRIJ) et les Bureaux Information Jeunesse, présents sur plusieurs campus de la Région.

Faciliter l'intégration des étudiants internationaux dans la cité : Afin de prendre en compte la problématique spécifique de l'accueil des étudiants internationaux, les CROUS organisent chaque année l'opération « invitez le monde à votre table ». Depuis 2008 à Dijon, ce dispositif permet aux étudiants internationaux de découvrir lors d'un déjeuner la vie familiale et la gastronomie locale chez l'habitant, un partenariat avec la ville de Dijon, l'Université de Bourgogne, Sciences Po, AgroSup Dijon, BSB, l'Ecole Nationale d'Art, le Grand Dijon Divia, le Rectorat de l'académie de Dijon, INSIDIJON et France Bleu Bourgogne. En 2016, l'opération sera reconduite le dimanche 20 novembre à Dijon et pour la deuxième fois à Besançon.

Le Crous de Dijon a opté pour le recrutement de tuteurs référents, un dispositif dans la continuité des deux années pilotées par la Division vie de l'Etudiante et le Pôle hébergement. Le CROUS de Dijon a recruté depuis trois ans des étudiants logés en résidence. Ce dispositif permet aux étudiants primo-arrivants d'être accompagnés dans leur nouvelle vie. Les tuteurs sont des étudiants hébergés en résidence universitaire et si possible avancés dans leur cursus.

Tout au long de l'année des permanences sont organisées afin de proposer des entretiens individuels des conseils sur la vie pratique (administratifs, santé...), des animations, des soirées festives, etc. Le dispositif permet également de repérer, connaître et soutenir les étudiants en difficulté (sociale, pédagogique, médicale, etc.). Un accompagnement de type social et pédagogique aide à l'intégration et au bien-être des étudiants dans leur environnement et dans leurs études, limitant ainsi les sorties prématurées ou subies.

Au Crous de Besançon, le même accompagnement est mis en place dans les résidences universitaires avec des étudiants relais. Cet accompagnement est financé par la Région.

Les enjeux liés à l'accueil et l'accompagnement des étudiants

- ✓ Développer et partager les outils permettant l'organisation de la vie étudiante (charte de la vie étudiante, organisation d'activités, formation des responsables d'association et des élus, etc.)
- ✓ Favoriser l'intégration des étudiants et leur acculturation à l'environnement universitaire,
- ✓ Assurer et développer le tutorat et la transmission ainsi que le suivi des anciens étudiants

La mobilité internationale

La COMUE UBFC porte comme mission l'internationalisation des formations et a comme objectif l'attractivité de notre territoire. Dans le cadre de l'I-Site BFC, nous portons une politique internationale affirmée avec, par exemple, un premier appel à projet lancé en 2016 concernant les masters internationaux.

Il y a également un enjeu à favoriser la mobilité internationale des jeunes issus de notre région. Pour cela, les établissements portent une politique très volontariste qui nécessite d'être encore développée. Ils sont aidés en cela par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté qui offre des bourses de mobilité internationale aux étudiants qui effectuent un séjour d'étude ou un stage à l'étranger dans le cadre de leur cursus.

Il pourrait être envisagé une cellule d'aide à la mobilité des étudiants dans le cadre de leur stage (également une aide financière) ou de poursuites d'études dans un autre établissement de la région BFC ou à l'étranger.

Université Bourgogne Franche-Comté : le site pour réussir

Un des enjeux du schéma d'amélioration de la vie étudiante est de leur permettre une pleine réussite dans leurs études. Bien entendu, les conditions de vie doivent être un socle solide pour y parvenir, mais nous avons l'ambition d'aller au-delà. Il s'agit notamment de favoriser l'ambition des étudiants en passant d'études courtes à des études plus longues. Il s'agit également de rendre attractives nos formations dans leur environnement, afin d'attirer des jeunes d'autres régions ou de l'étranger, mais également de proposer aux jeunes de la région d'y rester et de s'y épanouir.

Articuler l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur

La réussite des étudiants passe par une bonne information et orientation des élèves de terminale. L'articulation entre second degré et enseignement supérieur est un élément déterminant du parcours. Le continuum bac -3/bac+3 doit donc être développé et renforcé.

Soutenir, accompagner et dynamiser les campus des métiers et des qualifications

Les Campus des métiers regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional, soutenu par la collectivité et les entreprises.

Les Campus des métiers et des qualifications contribuent à soutenir, par la formation, les politiques territoriales de développement économique et social. Leur dynamique doit faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi. Ils peuvent en outre s'inscrire dans une synergie avec les pôles de compétitivités régionaux.

Les campus des métiers regroupent des acteurs de la formation professionnelle autour d'une filière économique. Ils peuvent rechercher des synergies entre des lycées professionnels et polyvalents, des centres de formation des apprentis, des organismes de formation, des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche ainsi que des entreprises.

Regroupant en un même lieu et/ou en réseau des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, il associe, au sein d'un partenariat renforcé, des entreprises, des laboratoires de recherche et des associations à caractère sportif et culturel. Il comprend au moins un établissement public local d'enseignement.

Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises (pôles de compétitivités, développement de nouvelles filières industrielles...): aéronautique, bâtiment et travaux publics, énergies nouvelles, numérique, métallurgie, etc.

Ils proposent aux jeunes des pôles d'excellence offrant une gamme de formations générales,

technologiques et professionnelles jusqu'au plus haut niveau, dans un champ d'activités d'avenir. Ils permettront aux entreprises d'embaucher des salariés bien formés et favoriseront le développement économique régional et l'insertion professionnelle des jeunes.

Il se dote d'équipements résidentiels et soutient la vie associative afin de créer un climat propice à une dynamique de formation durable.

Afin de favoriser les parcours des élèves jusqu'aux diplômes de l'enseignement supérieur, les Campus des métiers et des qualifications facilitent la mixité des parcours, permettant aux jeunes d'adopter différents statuts tout au long de leur formation : scolaire, apprentissage, voire stagiaire de la formation professionnelle. Ils jouent également un rôle important en matière d'information sur les possibilités offertes par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Ainsi les Campus des métiers et des qualifications peuvent comporter des centres de formation d'apprentis (CFA) et des organismes de formation continue. Parmi les objectifs des Campus figure le développement de la dimension internationale de leurs formations.

Six projets ont été labellisés :

- Automobile et mobilités du futur (Académie de Besançon)
- Territoires intelligents (Académie de Dijon)
- Industries technologiques innovantes (Académie de Dijon)
- Alimentation, goût, tourisme (Académie de Dijon)
- Microtechniques (Académie de Besançon)
- Maroquinerie & métiers d'art (Académie de Besançon).

La création de ces campus des métiers et des qualifications rejoint la stratégie que souhaite déployer la COMUE UBFC sur plusieurs points :

- identifier les territoires par leurs caractéristiques et leurs forces en matière de formation, de recherche et d'environnement socio-économique,
- favoriser le développement d'écosystèmes puissants, facteurs de dynamisme, de croissance, d'emplois et de qualifications,
- développer l'attractivité de nos formations et des filières porteuses d'emplois,
- articuler formations du second degré et de l'enseignement supérieur, en lien avec la recherche pour favoriser la réussite des élèves et des étudiants en leur proposant des parcours de formation riches et de qualité,
- articuler les territoires entre eux à l'échelle de la région : si les territoires assurent le pilotage sur une thématique, ils se doivent de fédérer autour d'eux les compétences existantes dans la région,
- Se positionner à l'échelle nationale et internationale dans des secteurs innovants et porteurs d'avenir.

La réussite des campus des métiers et des qualifications tout comme celui de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, passe par l'amélioration de la vie étudiante.

Renforcer l'information et l'orientation des étudiants

Sur le plan national¹⁴, 28 % des étudiants ont obtenu un diplôme de Licence (générale ou professionnelle) 3 ans après leur première inscription en L1 en 2010-2011 et 12% après une année supplémentaire, à la session 2014. Ces taux sont relativement stables depuis 5 ans.

Les perspectives de réussite en Licence sont fortement corrélées au type de baccalauréat obtenu : si presque la moitié des bacheliers généraux obtiennent leur Licence en 3 ou 4 ans, c'est le cas de 16% seulement des bacheliers technologiques (1 sur 6) et de 6 % des bacheliers professionnels (1 sur 17).

La faiblesse des taux de réussite tient notamment au nombre élevé d'étudiants qui abandonnent leur formation en Licence après une ou deux années d'études : c'est le cas de 32% des bacheliers généraux, 70 % des bacheliers technologiques et jusqu'à 84 % des bacheliers professionnels. Ces abandons ne sont pas obligatoirement synonymes d'échec. Une partie des étudiants concernés se réoriente vers des filières non universitaires : STS, écoles d'ingénieur, de management, de santé ou d'arts.

Il est possible et nécessaire de limiter l'échec en 1^{er} cycle par une meilleure information et orientation des étudiants. Pour ce faire, il est proposé plusieurs mesures.

¹⁴ Note flash MENESR – *Parcours et réussite aux diplômes universitaires : les indicateurs de la session 2014* – février 2016

Elaborer une politique de site pour la réussite des étudiants en s'appuyant sur le PIA 3

L'état a annoncé un troisième volet du Programme d'investissements d'avenir (PIA) en 2016 (10 Md€) dont l'appel d'offre devrait être publié en 2017. Le PIA3 a pour objectif de répondre à trois priorités majeures :

- soutenir les progrès de l'enseignement et de la recherche,
- valoriser la recherche
- accélérer la modernisation des entreprises.

Nous souhaitons mettre l'accent sur l'action « nouveaux cursus à l'université » afin de répondre à trois objectifs majeurs :

- 1) Favoriser la réussite des étudiants,
- 2) Développer l'attractivité des filières
- 3) Concourir à une meilleure adéquation des marchés locaux d'emploi.

Le projet PIA3 sera articulé autour de plusieurs priorités ;

- Continuum bac-3/bac+3 (meilleure orientation, réussite en licence)
- Insertion professionnelle
- Formation par la recherche et meilleure articulation L-M-D
- Améliorations des conditions de vie des étudiants, lutte contre les inégalités
- Approches citoyennes et transversales
- Développer l'articulation entre formation initiale et continue.

Ce projet étant en cours d'élaboration, il n'est pas possible de développer ce point plus avant à ce stade.

Les enjeux liés à la réussite des étudiants :

- ✓ Articuler enseignement secondaire et enseignement supérieur
- ✓ Soutenir, accompagner et dynamiser les campus des métiers et des qualifications
- ✓ Renforcer l'information et l'orientation des étudiants
- ✓ former les étudiants à devenir des « ambassadeurs » du supérieur dans l'enseignement secondaire,
- ✓ proposer des formations à destination des professeurs principaux de première et de terminale dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF) et des conseillers d'orientation psychologues ;
- ✓ élaboration d'un guide comprenant les étapes importantes de la seconde à la première année dans l'enseignement supérieur ;
- ✓ proposer aux étudiants, en particulier aux primo-arrivants, un MOOC décliné en plusieurs langues portant sur la méthodologie du travail universitaire (MTU), ainsi que des vidéos portant sur la vie de l'étudiant et son orientation au sein des services qui lui sont dédiés.

L'entreprenariat étudiant : le projet PEPITE UBFC

La COMUE UBFC porte le programme PEPITE : pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entreprenariat. Tout étudiant ou jeune diplômé souhaitant être formé à l'entreprenariat et à l'innovation est accompagné et aidé au sein d'un PEPITE. Ouverts sur leurs écosystèmes socio-économiques, ancrés sur le territoire, les PEPITE associent établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs), acteurs économiques et réseaux associatifs. Les PEPITE travaillent en réseau pour s'inspirer les uns des autres, permettre aux bonnes idées de se diffuser.

Le PEPITE BFC a été labellisé en mars 2014 par le MESR dans le cadre du plan national en faveur de l'entreprenariat étudiant. Il s'inscrit depuis l'été 2015 dans la COMUE UBFC. Il s'appuie sur une équipe réduite : une chef de projet recrutée en septembre 2015, un enseignant-chercheur responsable du PEPITE, des enseignants chercheurs référents dans les 7 établissements du PEPITE. Il s'appuie sur une dotation MESR/Caisse des Dépôts de 100K€ pour trois ans, abondés par des financements régionaux publics et privés fléchés sur les actions menées.

Les objectifs du PEPITE relèvent de trois dimensions : 1/favoriser la création d'entreprises par les étudiants et jeunes diplômés, 2/doter les étudiants de compétences entrepreneuriales utiles à leur insertion professionnelle et au développement des entreprises qui les emploient, 3/favoriser l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur. La conception du projet a révélé une quatrième dimension : l'appui à l'innovation et au développement du territoire, notamment à travers les liens noués avec près de 50 partenaires, parmi lesquels les collectivités locales, les pôles de compétitivité, les structures d'accompagnement et les réseaux d'entrepreneurs.

Les actions menées au cours de l'année 2014/2015 dans les 7 établissements du PEPITE s'inscrivent dans le continuum Sensibilisation > Formation > Accompagnement. Les effectifs des étudiants concernés sont présentés dans le bilan chiffré ci-contre, en phase avec les objectifs définis lors de la labellisation.

Parmi les faits marquants de l'année 2015/2016 : organisation d'ateliers créatifs pluridisciplinaires, permettant une

sensibilisation active orientée vers des thèmes en lien avec le développement de l'innovation dans la région - lancement des deux premières campagnes du statut étudiant entrepreneur et mise en place début 2016 du coworking et d'un réseau social dédié aux jeunes entrepreneurs avec 16 étudiants entrepreneurs et les lauréats et candidats au concours PEPITE - reconnaissance de l'engagement entrepreneurial des étudiants dans le supplément au diplôme (SD) à l'UFC – travail de maquettage et test de modules pédagogiques nouveaux.

1371	Etudiants sensibilisés dans le cadre de leur formation
648	Etudiants sensibilisés dans une action transversale
209	Etudiants formés dans un module de spécialisation
66	Projets virtuels accompagnés dans les formations
47	Etudiants diplômés en entreprenariat et innovation
4	Etudiants entrepreneurs accompagnés
11	Créations d'entreprises
1	Lauréat national dans le prix PEPITE
1	Lauréate régionale Initiative au Féminin
145	Passeports PEPITE dans le SD UFC
29	Partenaires impliqués dans des actions

Les deux années de lancement ont permis de créer une dynamique pour l'entreprenariat et l'innovation, tant à l'intérieur des établissements qu'auprès des partenaires régionaux. Les points clés des actions à venir pour 2016/2017 sont les suivants : un déploiement des actions de

sensibilisation à l'intérieur d'un nombre croissant de formations en DUT, L3 et LP (par exemple généralisation de la sensibilisation en L3 à l'UFC) dans les maquettes 2017/2021. Des modules se déploient également en Master et en Doctorat avec une pédagogie inversée et par projet qui privilégie créativité, projets réels et virtuels, ou encore veille et analyse des stratégies d'innovation. Le PEPITE construit et partage des supports et outils numériques au sein d'une communauté d'enseignants, avec le soutien des services d'innovation pédagogique des universités. Le DU ICI (Initiative se Construire Ici) est ouvert au Creusot en octobre 2016 : dédié aux porteurs de projets bacheliers et faiblement diplômés, il est proposé sur un format hybride associant enseignement à distance et accompagnement localisé grâce au partenariat avec des partenaires régionaux. La LP Entrepreneuriat et gestion des PME à l'IUT de Dijon est ouverte en septembre 2016. Ces deux formations viennent compléter l'offre déjà existante de Master et de DU Entrepreneuriat et innovation à l'IAE de Besançon, ou encore du Master ETI à l'UTBM.

Un effort particulier sera réalisé sur la sensibilisation et la formation des doctorants, afin de nourrir le dispositif docteur entrepreneur initiée par le Conseil Régional en 2015 (proposition de modules de sensibilisation aux écoles doctorales, poursuite en deux ans du Master Entrepreneuriat et Innovation, double accompagnement dans le cadre du statut étudiant entrepreneur).

Après un démarrage timide en 2014/2015, le statut d'étudiant entrepreneur a accueilli près d'une vingtaine d'étudiants en 2015/2016. Ces EE sont les acteurs et les meilleurs représentants de la dynamique PEPITE. La troisième campagne qui aura lieu à partir d'octobre 2016 devrait accueillir un nombre croissant d'étudiants, permettant le développement du coworking et une collaboration accrue avec les structures d'accompagnement régionales. De même, le nombre de candidats pour le concours national PEPITE est en augmentation. Outre la remise du prix national, il est prévu en 2016 de valoriser les lauréats régionaux dans une cérémonie qui permettra d'accueillir également la troisième promotion d'étudiants entrepreneurs.

Les actions du PEPITE privilégient l'implication des étudiants dans des projets utiles au développement et à l'innovation dans le territoire, venant en appui aux entreprises, collectivités locales, pôles de compétitivité et acteurs régionaux. Les ateliers créatifs pluridisciplinaires initiés dès 2014 se poursuivent et se multiplient sur des thèmes variés afin de favoriser l'émergence de projets nouveaux, de façon cohérente avec la stratégie d'innovation régionale (FoodTech et MedTech, innover dans la filière bois, énergie et territoire, objets connectés, maintenance de l'industrie du futur, logistique, innovation au service des professionnels du droit, innover pour la vie étudiante avec le CROUS, etc.). Ces ateliers font l'objet d'une UE libre et figurent dans le supplément au diplôme, qui devra à terme être partagé dans les autres établissements de la COMUE.

La période de « Césure »

La circulaire n°2015-122 du MENSER précise les modalités de déroulement d'une période d'expérience personnelle dite de « césure ». Elle s'étend sur une durée maximale représentant une année universitaire pendant laquelle un étudiant, inscrit dans une formation d'enseignement supérieur, la suspend temporairement dans le but d'acquérir une expérience personnelle, soit de façon autonome, soit au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger. Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc comporter un caractère obligatoire.

Façonner des campus intelligents

Nous souhaitons que le schéma directeur de la vie étudiante et le schéma directeur du numérique soient pleinement articulés et se nourrissent mutuellement.

Thierry Mandon et Louis Schweitzer, partagent une priorité donnée à la transformation numérique des établissements d'enseignement supérieur. Ils publient un texte d'orientation qui préfigure un appel à projets qui sera lancé dans les prochaines semaines, en lien avec la démarche proposée par le Conseil national du numérique (CNNum). L'objet est de soutenir des stratégies numériques universitaires transformantes tout en stimulant le partage d'expériences au sein de la communauté.

Les projets sélectionnés devront viser une transformation numérique "massive" et multidimensionnelle des cursus. Cette démarche de transformation pourra s'appuyer sur les cinq dimensions identifiées par le CNNum : lieux d'apprentissage, contenus pédagogiques et données, recherche sur l'éducation, services numériques et modèles économiques. L'engagement des porteurs de projet à partager leur expérience avec l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur sera en outre un critère particulièrement valorisé. Un comité de suivi sera ainsi chargé d'observer, en mobilisant les meilleures pratiques, l'atteinte ou non des objectifs ciblés et la pertinence globale de la démarche.

A l'occasion de la remise des travaux du CNNum le 24 mai dernier, Thierry Mandon avait affirmé "le besoin de repérer, sur le terrain, les innovations qui portent un effet de transformation maximal" et la nécessité de soutenir ces "démonstrateurs" qu'il faut diffuser et amplifier si l'on veut un changement massif". De manière concomitante, la transformation numérique du pays et, en particulier, de l'école comme de l'université fait partie des axes prioritaires du troisième programme d'investissements d'avenir présenté par Louis Schweitzer le 22 juin dernier, à l'issue du Conseil des ministres.

L'expérimentation proposée aux établissements prépare ainsi la future action du P.I.A. 3 en matière d'innovation pédagogique visant par une diversification des parcours et des méthodes à améliorer la réussite des étudiants de formation initiale comme des divers publics de formation continue et à accroître l'efficacité et la modernisation de notre système de formation supérieure. Elle s'inscrit plus largement dans l'objectif du P.I.A. 3 de favoriser la transition numérique de l'économie et de la société, afin de préparer la France aux défis de demain.

Université Bretagne Loire - Campus Numérique

Unique en Europe, il s'agit d'un réseau de 28 universités et écoles interconnectées sur 38 sites en Bretagne. À terme, « c@mpus numérique de Bretagne » déploiera une infrastructure de communication collaborative (ICC) comprenant 54 équipements de tailles variables : espaces de travail collaboratif, salles de séminaires, télé-salles de travaux dirigés et télé-amphithéâtres. À ces installations sont associés des services innovants tels qu'une « conciergerie » en ligne, des captations automatisées ou encore des plateformes de travail collaboratif. La téléprésence immersive répond notamment à ces attentes, avec une simplicité d'usage qui la rend ouverte à tous. Elle augure ainsi une nouvelle façon de pratiquer l'enseignement et la recherche à distance, plus performante et ouverte, moins coûteuse financièrement et écologiquement.

Une réflexion est menée au sein des instances d'UBFC pour initier le développement stratégique d'un campus numérique à l'aide d'outils de téléprésence. Cette réflexion est portée de concert avec le développement d'une cartographie de visualisation des compétences de notre communauté. Le projet de cartographie des compétences d'heSam Université (<http://www.hesam.eu/>) a remporté l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) 2016 : Transformation pédagogique et numérique, lancé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur. Cette expérience intéressante de cartographie offre un exemple pertinent que nous pensons coupler, dans un processus d'expérimentation, à la mise à disposition de ressources pédagogiques et d'équipements de téléprésence dans un contexte de learning center.

Développer la flexibilité et l'accessibilité des formations

TalentCampus est un projet de formation innovante, lauréat des Investissements d'Avenir en 2012 (ANR-11-IDFI-0035). Ce programme de formation vise à donner aux étudiants de formation initiale ou en formation continue (notamment des demandeurs d'emploi) des compétences sociales qui amélioreront leur employabilité. Il a pour objectif de développer des modules de formation pour détecter et valoriser les compétences sociales, indispensables à la vie collective et professionnelle, en complément des parcours académiques. Il a été développé par les universités, les écoles d'ingénieurs et de management des régions Bourgogne et Franche-Comté en partenariat avec de nombreuses entreprises. Les ateliers s'adressent à tous les publics – lycéens, étudiants, doctorants, salariés, demandeurs d'emploi... Le public des écoles TalentCampus est volontairement mixte, garantissant une diversité générationnelle, culturelle et disciplinaire, facteur d'ouverture et d'enrichissement mutuel. 300 apprenants ont déjà bénéficié des parcours proposés, organisés en 12 sessions de courte durée (3 à 5 jours). Les principales compétences sociales développées sont l'estime de soi, la gestion du stress, la motivation, les aptitudes à travailler en groupe, l'expression orale et la créativité. Fondée sur une pédagogie active et participative, la formation TalentCampus prend appui sur des objectifs d'apprentissage élaborés avec les experts de l'École polytechnique de Louvain en Belgique et sur des dispositifs d'évaluation (qualitative et quantitative) et d'innovation pédagogique éprouvés. Elle bénéficie des travaux de recherches associés en sciences de l'éducation, sociologie et économie de l'éducation (IREDU), en psychologie et neurosciences. L'objectif est de développer le modèle TalentCampus dans

l'ensemble du paysage de l'enseignement supérieur. D'autres formations TalentCampus, hors région Bourgogne Franche-Comté, ont été mises en place dès 2014.

<http://www.talent-campus.fr/>

Susciter, soutenir et valoriser la transformation des pratiques pédagogiques

Le numérique est un facteur puissant, un catalyseur, pour engager un processus de transformation. Il apparaît aujourd'hui incontournable, porteur d'une dynamique, en phase avec l'évolution des pratiques sociales, notamment celles des étudiants. Par les potentialités qu'il porte, il contribue à l'intérêt grandissant envers la qualité de l'enseignement. Il n'est pas en lui-même garant d'innovation pédagogique : l'introduction de technologies numériques dans les dispositifs de formation peut parfois renforcer des modèles traditionnels, par exemple l'exposé magistral « rénové » par un diaporama. Mais, le numérique amène à imaginer de nouvelles formes d'apprentissage et contribue à la promotion de modèles pédagogiques centrés sur l'étudiant. Il ouvre de nouvelles possibilités pour l'organisation des parcours, pour la flexibilité du temps et de l'espace d'apprentissage. Il autorise de nouveaux modes d'interaction entre les acteurs (étudiants, enseignants, autres intervenants) en transformant leur rôle respectif au sein de « communautés d'apprentissage ». Il permet un accès sans limites à d'innombrables ressources de formation. Il donne la possibilité à tout apprenant de construire son environnement personnel d'apprentissage (EPA).

Le numérique est au cœur de la transformation pédagogique dont il est un levier comme le souligne le plan France Université Numérique (FUN). C'est une dimension transversale que l'on retrouve dans chacun des axes de transformation proposés ici, mais qui doit aussi être traitée spécifiquement, à propos notamment de :

- la formation à distance dans ses aspects organisationnels, économiques et de pratiques des acteurs ; une attention particulière devrait être portée à l'impact du phénomène MOOC sur la mission formation des établissements (pratiques des acteurs, offre de ressources, certification, scolarité)
- la mise à disposition de ressources pour la formation des étudiants, avec notamment l'articulation des espaces numériques et des bibliothèques, la question des learning centers
- les compétences numériques et informationnelles des étudiants nécessaires dans la construction et la gestion de leur EPA
- la veille sur les technologies émergentes et leurs usages en devenir qui peuvent induire de nouvelles pratiques pédagogiques.

Le numérique au service de la transformation pédagogique est l'un des 3 axes de l'agenda numérique France Université Numérique. Celui-ci définit des pistes d'action qui rencontrent des propositions qui sont faites dans ce document. On pense tout particulièrement aux actions FUN :

- n°2 : Favoriser la réussite des étudiants grâce à une pédagogie rénovée par le numérique ;
- n°6 : Former et accompagner les enseignants et les équipes pédagogiques à l'usage du numérique dans leurs pratiques pédagogiques ;

n°7 : Mieux reconnaître et valoriser, dans l'évolution de la carrière des enseignants-chercheurs, leur investissement pour intégrer le numérique dans leurs pratiques pédagogiques ;
n°11 : Donner une impulsion forte à la recherche sur la pédagogie numérique (les digital studies) et notamment à la recherche dans l'e-éducation.

Il serait contreproductif, au moins pour ces actions de l'agenda numérique, de traiter le numérique *per se*. Il conviendra de les intégrer dans une approche plus globale de la transformation pédagogique. C'est pourquoi cette approche globale doit inclure un écosystème de compétences maillées sur l'ensemble du territoire pour l'aide et l'accompagne au développement et à la création de ressources pédagogiques, mais également son usage. Une réflexion est à mener sur les expériences existantes des EPA incluant une plateforme personnalisée et des ressources personnalisées par rapport à des objectifs de formations qualifiantes.

Le site Bourgogne Franche-Comté : un territoire d'innovations et d'engagements

Nous souhaitons que le site Bourgogne Franche-Comté soit un territoire d'innovation en exploitant au mieux les ressources et les compétences qu'il recèle. Trois leviers principaux pourraient être activés :

- soutenir et valoriser les activités de formation et de recherche bénéficiant à la communauté universitaire et aux territoires,
- soutenir et valoriser les compétences et l'engagement des étudiants,
- articuler la vie étudiante aux campus des métiers et des qualifications.

Soutenir et valoriser les activités de formation et de recherche bénéficiant à la communauté universitaire et aux territoires

Nombre de compétences scientifiques existent au sein de nos universités et écoles et doivent pouvoir répondre aux problématiques auxquelles notre communauté universitaire et plus largement nos territoires sont confrontés. Il ne s'agit pas de dénaturer le rôle des universités mais de mieux articuler les capacités de recherche aux besoins de connaissances identifiés par les acteurs du site. Recherches et études ne doivent pas être confondues, mais peuvent parfois converger, notamment dans le cadre de recherches-action ou d'expérimentations in-situ. Par ailleurs, dans le cadre de formations à finalité professionnelle, des sujets de stage ou de projet de fin d'études peuvent être confiés aux établissements. Sans être restrictif, les activités scientifiques tertiaires pourraient être mobilisées et soutenues.

Ainsi, nous pourrions identifier les besoins de recherches et d'études portant sur :

- les conditions de vie des étudiants et plus largement sur tout sujet permettant la réussite des étudiants,
- l'université (fonctionnement et organisation des universités, modèle économique, innovations pédagogiques, subsidiarité, participation, démocratie, condition de vie étudiante, bien-être au travail des agents, égalité femmes/hommes, conciliation vie familiale/vie professionnelle etc),
- les pouvoirs publics (aménagement urbain, territoires intelligents, développement économique, implication citoyenne, politiques éducatives et sociales, politiques culturelles, sportives, etc),
- Le milieu économique et la société civile.

UN EXEMPLE : L'ANALYSE DU PARCOURS DE VIE ETUDIANTE : Pour répondre au mieux aux attentes des étudiants, il est nécessaire de conduire une analyse du parcours de vie des étudiants. En 2016, une enquête a été réalisée sur le parcours de vie des étudiants mettant l'accent sur les problématiques qu'ils rencontrent et sur les points anxigènes afin d'y remédier par des actions concrètes sur le territoire. Cette enquête complète a été rédigée par la MSHE et la start-up AKOKIMA, spécialisée dans les enquêtes et qui utilisent des méthodes bien spécifiques : Le

« Parcours de vie » consiste à « se mettre dans les pas et la tête de l'utilisateur, pour améliorer le service public ».

L'enquête est conçue comme une démarche participative qui vise à recueillir des informations sur la situation des étudiants et leur évaluation du caractère anxiogène des étapes. L'échantillon permet que la diversité de la population étudiante réponde.

A partir des résultats de cette enquête, les acteurs de la vie étudiante vont mettre en œuvre des actions dans lesquelles l'étudiant est acteur. 24 actions sont programmées réparties dans 5 domaines :

- gouvernance territorialisée de la vie étudiante
- l'étudiant fait bouger son campus
- l'étudiant investit sa ville universitaire
- l'étudiant partage le monde
- l'étudiant libère et valorise ses talents

Soutenir et valoriser les compétences et l'engagement des étudiants

Au-delà de la politique générale d'amélioration de la vie étudiante présentée plus haut, nous souhaitons valoriser et soutenir les compétences et l'engagement des étudiants et faire de ce la Bourgogne Franche-Comté **une référence nationale en la matière.**

Articulé à l'enjeu précédent, nous souhaitons offrir la possibilité à tous les étudiants qui le souhaitent de s'impliquer dans la vie de son territoire et de son établissement. Les étudiants qui constituent UBFC développent au sein des établissements et en dehors des connaissances et des compétences qui peuvent être mis en œuvre pour réaliser des projets utiles aux établissements, aux territoires, aux acteurs économiques et à la société civile. Les étudiants auront alors l'occasion de mettre en pratique les connaissances acquises, se constituer une expérience utile à leur insertion professionnelle et prendre confiance en leurs talents. Cela suppose :

- d'identifier et d'inventorier les projets que les universités et ses partenaires implantés dans les territoires souhaiteraient confier aux étudiants,
- de considérer les projets qui pourraient relever d'un parcours de formation (stage, projet de fin d'étude, projets tuteurés et de solliciter les responsables de formation concernés,
- de considérer les projets qui peuvent relever d'une prise en charge par les associations étudiantes,
- des sollicitations spécifiques, comme peuvent l'être les jobs étudiants ou les projets entrepreneuriaux.

Plusieurs dispositifs existent déjà et méritent d'être amplifiés et valorisés.

Le job étudiant :

Depuis plusieurs années, les CROUS accueillent les employeurs pour proposer des offres d'emplois aux étudiants. Comme pour le logement en ville, le CROUS de Dijon a été à l'initiative de

l'informatisation dans les années 1990 et 2000 et a participé à la mise en place du portail JOBAVIZ. Ce service indispensable aux étudiants ne dispose pas d'une renommée suffisante. Le CROUS de Dijon va autant que faire se peut promouvoir ce service auprès des étudiants mais également les employeurs par l'envoi d'emails, et par la mise en place d'une campagne de communication. Les employeurs sont relancés chaque année.

Depuis janvier 2016 un chargé de mission job étudiant travaille au Crous de Besançon. Sa mission : accueillir les étudiants et analyser leurs demandes pour favoriser l'accompagnement qui consiste à informer, aider et conseiller les étudiants sur les différentes étapes de la recherche d'emploi occasionnel et conduire des entretiens individuels et accompagner les étudiants dans la rédaction de CV, lettre de motivation et préparation à entretien d'embauche.

Chaque étudiant est reçu en entretien individuel et repart avec une fiche de suivi. Cela lui permet ainsi d'être en possession d'un document récapitulant l'entretien et les démarches qu'il a à réaliser.

En plus du site jobaviz.fr, une veille sur les offres est réalisée régulièrement sur internet. Lorsqu'une offre correspond à un emploi étudiant, celle-ci leur est envoyée par mail.

Projets en cours :

- Valorisation des jobs étudiants : supplément au diplôme
- Charte qualité job étudiant : Réaliser une charte pour labéliser les entreprises qui recrutent des étudiants pendant leurs études
- Convention partenariale avec le monde socio-économique notamment les agences intérimaires pour favoriser le job étudiants
- Echange d'offre de jobs dans un partenariat avec le CRIJ, en lien avec Vtech (jobaviz) et le CNOUS. Ce service sera opérationnel au 1^{er} septembre 2016.

Les enjeux liés à la valorisation de l'engagement des étudiants

- ✓ Valoriser les compétences acquises par les étudiants salariés.
- ✓ Reconnaître dans les formations l'engagement étudiant.
- ✓ Faire des campus des lieux de vie et de travail agréables favorisant la réussite.
- ✓ Développer un cadre de consultation des étudiants sur la politique d'établissement en matière de vie étudiante.
- ✓ Développer une offre d'emplois étudiants de qualité sur les campus
- ✓ Mettre en place une charte du job étudiant pour limiter l'impact du travail étudiant sur la réussite des études.
- ✓ Soutenir les dispositifs d'accompagnement dans le cadre des parcours d'excellence

Participer à part entière au projet de carte étudiante européenne

Depuis deux ans, le Centre National des Œuvres universitaires et Scolaire, en accord avec le ministère, porte un projet européen de carte étudiante. La carte étudiante européenne est envisagée comme un outil simplifiant et accompagnant la mobilité de l'étudiant sur l'espace européen, tout en renforçant la dimension sociale de l'Espace européen de l'enseignement supérieur par la réciprocité des services ouverts aux étudiants en mobilité.

Ce projet est dans la ligne des objectifs de base du processus de Bologne, qui a mis en place l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES). Les représentants des œuvres universitaires de France (Cnous), d'Allemagne (DSW) d'Italie (Fondation ENDISU) et d'Irlande coopèrent sur le projet de la carte européenne de l'étudiant. Début 2016, ils ont signé un protocole d'intention qui fixe les modalités de mise en œuvre du projet puis parallèlement un groupe de travail a été chargé de formaliser un projet soumis à une demande de financement européen (Erasmus+). L'agence Erasmus + a accordé une subvention pour le financement de ce projet de carte étudiante européenne.

Les grands principes de la carte étudiante européenne :

L'identité d'étudiant reconnue quelle que soit l'institution d'origine :

- Une identité graphique (un logo porté par l'UE sur la carte étudiante) permettant à l'étudiant de faire valoir ses droits dans l'Union et à l'extérieur de l'Union par simple présentation de sa carte ;
- Une identité numérique pérenne tout au long du cycle d'études de l'étudiant et permettant l'accès transeuropéen aux services numériques.

La mobilité de l'étudiant favorisée sous toutes ses formes :

- Une simplification de l'accès aux services ; des droits reconnus sans passage par de multiples guichets d'inscription ;
- Des prestations sociales garanties à un prix adapté au statut étudiant.

Des principes techniques simples et rapidement mis en œuvre.

A l'échelle européenne, un espace de partage est mis en œuvre et alimenté par l'interconnexion des systèmes d'information des établissements d'enseignement des pays membres adhérents. Cet espace de partage :

- Est le support de la simplification des démarches administratives ;
- Fournit une identité numérique pérenne à l'étudiant tout au long de ses études ;
- Permet l'échange :
 - entre l'étudiant et son établissement en amont de toute inscription (exemple de la transmission des acquis du cursus d'origine pour revalidation dans le cursus d'accueil) ;
 - entre les étudiants.

Une adhésion volontaire et progressive des pays et des établissements d'enseignement :

- La carte d'identité de l'étudiant européen est portée par tout établissement qui délivre le statut d'étudiant (établissements d'enseignement supérieur) et qui adhère au dispositif ;

- L'étudiant garde le contrôle exclusif des données qui le concernent notamment dans leur mise à disposition.

La méthode :

- Mise en place du socle du dispositif dans une collaboration avec 4 pays : la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Irlande ;
- S'appuyer sur les acteurs de la vie étudiante et quelques établissements notamment en prenant en compte les échanges transfrontaliers et coopérations préexistants ;
- Définir des principes simples et peu intrusifs s'appuyant sur des standards (échanges de données, propagation de l'identité numérique...).

Au ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, madame Monique Ronzeau est nommée coordonnatrice du comité de pilotage France.

Un comité de pilotage assure la coordination générale du projet avec un coordonnateur général par partenaire :

- CNOUS
- DSW (Allemagne)
- Fondazione ENDISU + EDUCATT + ESU PD (Italie)
- CSSI (Irlande)
- STW Karlsruhe
- Crous de Besançon
- Crous de Strasbourg

L'université de Franche-Comté a rejoint le consortium comme partenaire associé.

Un comité de gestion et de suivi du projet assure la planification du projet, l'organisation, le suivi et l'évaluation.

Un comité technique et trois groupes de travail assurent la réalisation et le développement technique du projet.

Le projet dure 24 mois, il se déroule du 01/09/2016 au 31/08/2018 et est subventionnée par l'agence Erasmus+.

Les enjeux liés à l'engagement dans le projet Erasmus + carte étudiante européenne

- ✓ L'UBFC est au cœur du projet de carte étudiante européenne à travers la présence du Crous de Besançon partenaire à part entière siégeant dans le comité de pilotage du projet et la présence de l'université de Franche-Comté en tant que partenaire associé pour représenter les établissements de la communauté universités et d'établissements du site BFC.
- ✓ L'objectif est donc de favoriser la mise en œuvre du dispositif en étant partenaire du projet et en participant à l'harmonisation des services dans l'espace européen de l'enseignement supérieur par les échanges de bonnes pratiques aux échelons national et international.

Les actions à engager par UBFC, facteurs d'intégration à la communauté

L'essentiel des actions visant l'amélioration de la vie étudiante doit se développer au plus près de la communauté, au niveau des campus implantés dans leurs territoires. L'enjeu de ce schéma directeur est donc d'abord et avant tout de développer une politique cohérente à l'échelle du site Bourgogne Franche-Comté. Il relève ainsi d'UBFC, en lien étroit avec ses membres et ses partenaires, de définir les axes stratégiques, d'accompagner sa mise en œuvre opérationnelle et de veiller à sa bonne exécution durant la durée du contrat pluri-annuel de site.

Nous souhaitons compléter cette stratégie par une politique visant à mettre en œuvre des actions à l'échelle du site de Bourgogne Franche-Comté visant à permettre :

- de développer un sentiment d'appartenance à UBFC et plus largement à la région Bourgogne Franche-Comté,
- de favoriser les échanges et les rencontres entre les étudiants de différents établissements, qu'ils vivent sur un même territoire ou sur l'ensemble de la Région,
- de permettre la découverte de l'environnement régional et universitaire (culture, sport, histoire, tourisme, entreprises, etc.).

A ce jour, UBFC ne dispose pas de moyens humains et financiers lui permettant d'accompagner ou de soutenir des initiatives étudiantes. Il conviendra donc de définir avec les membres d'UBFC le périmètre de son action et avec l'Etat, la Région et les collectivités locales quels moyens pourraient être mobilisés pour mener à bien ces missions.

Informer la communauté

Créer une culture commune et un sentiment d'appartenance nécessite de développer et renforcer l'information et la communication en direction des membres de la communauté. Il s'agira, à partir du site internet d'UBFC ou par la création d'un site dédié, de créer une plateforme d'information sur les actualités et les actions menées par et pour les étudiants. Nous prévoyons également une newsletter dont un volet pourrait être dédié à la vie étudiante.

Il s'agira également de mettre en place et tenir à jour un agenda commun des événements culturels, sportifs et associatifs organisés dans le cadre des établissements d'enseignement supérieur et des Crous.

Soutenir les initiatives étudiantes à vocation régionale, nationale ou internationale

Si les initiatives étudiantes relèvent d'abord et avant tout des territoires et donc des établissements, UBFC pourrait labelliser et le cas échéant soutenir les initiatives étudiantes lorsqu'elles ont :

- un rayonnement régional, national ou international,
- impliquant plusieurs établissements de Bourgogne Franche-Comté,
- ouvertes à tout ou partie de la communauté.

Cela supposera, bien entendu, la création d'une commission ad hoc pour évaluer et sélectionner les projets qui seraient labellisés et soutenus.

Organiser les assises de la vie étudiante

Il s'agira de réunir et de favoriser le dialogue entre les acteurs impliqués dans l'amélioration de la qualité de vie étudiante. Etudiants, personnels des établissements, du CROUS, Rectorat, Région, collectivités locales et acteurs de la société civile trouveront là l'occasion de faire le bilan des actions engagées dans le cadre du schéma directeur de la vie étudiante et de tracer les perspectives pour l'année universitaire. Lieu de débats et d'échanges de bonnes pratiques, les assises de la vie étudiante doivent être vues comme un marqueur fort d'intégration. Articulées autour de groupes de travail thématiques recouvrant les grands domaines de la vie étudiante, elles seront ponctuées de séances plénières et d'interventions permettant d'alimenter la réflexion collective.

La carte d'étudiant multiservices : le PASS'UBFC

Au 1er septembre 2015, UBFC et les CROUS ont lancé la carte multiservice unique, le Pass'UBFC, pour toute la Bourgogne Franche-Comté. Ce nouvel outil commun, doté d'une technologie sans contact, adossé à la nouvelle monétique « Izly » du CROUS est conçu pour faciliter la vie étudiante et des personnels de la COMUE UBFC et certains membres présents dans son écosystème. Cette carte est personnalisée par les établissements membres au recto. Sur le verso figurent les éléments UBFC. Aujourd'hui, les 6 membres d'UBFC bénéficient de cette carte multiservice.

Les services et avantages proposés sont les suivants :

- **Carte d'identification** : atteste du statut étudiant ou du statut personnel
- **Carte de mobilité** en Bourgogne Franche Comté :
 - Emprunt de livres dans les bibliothèques universitaires ou d'établissements
 - Moyen de paiement dans les restaurants universitaires
 - Actuellement, une réflexion est menée au niveau des systèmes d'informations afin d'autoriser l'accès aux ressources documentaires des SCD des établissements membres.
 - Cette réflexion s'étend aux autres services tels que la médecine préventive, l'accès aux SUAPS.
 - Accès à d'autres services (laverie, etc).
- Carte évolutive : d'autres services personnalisés propres à chaque établissement sont proposés (contrôle d'accès à certains locaux, paiement des photocopies, distributeurs automatiques...).
- Le service rendu à l'étudiant a été marqué par cette mise en place de la carte multiservices « Pass' UBFC » commune à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la COMUE. Elle donne accès aux mêmes niveaux de services sur un territoire caractérisé par une cohérence offrant une qualité de vie étudiante améliorée.

Il pourrait être étudié d'élargir l'accès à la carte Pass' UBFC aux étudiants en BTS – CPGE.

Les enjeux des actions menées au niveau d'UBFC, comme facteur d'intégration

- ✓ Mieux informer la communauté (site web et newsletter)
- ✓ Soutenir les initiatives étudiantes à vocation régionale, nationale ou internationale
- ✓ Organiser les assises de la vie étudiante.
- ✓ Développer la carte multi-services « pass-UBFC »

Les modalités de fonctionnement et de gouvernance

Développer les principes de subsidiarité

Si UBFC doit jouer son rôle de coordination des politiques liées à la vie étudiante, il est nécessaire de concevoir des modalités de fonctionnement et de gouvernance qui permettent :

- une politique concertée avec l'ensemble des acteurs concernés,
- une égalité dans l'accès aux droits,
- l'implication forte des CROUS et des établissements membres,
- l'implication active et dynamique des étudiants,
- la territorialisation de l'action.

La territorialisation de l'action : étendre et développer les comités de site et les articuler aux campus des métiers et des qualifications, lorsque cela est possible

L'enseignement supérieur et la recherche connaissent de profondes transformations stratégiques et institutionnelles. Celles-ci ont conduit le Crous et ses partenaires à s'interroger sur la meilleure façon d'accompagner les étudiants jusqu'à la réussite dans leurs études et à se doter des moyens adaptés. Pour y parvenir un comité de site a été créé à Besançon. Il est composé du Crous, de l'université de Franche-Comté, de l'ENSMM, de l'UTBM, du Rectorat et de la ville de Besançon.

Cette politique partenariale a permis de remporter l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le CNOUS au printemps 2015 dont les premières actions ont été mises en œuvre dès la fin de l'année. Ainsi, grâce à la gouvernance territorialisée de la vie étudiante sur le bassin de Besançon et une politique où l'étudiant est à la fois acteur et bénéficiaire des actions vie étudiante, des actions coordonnées sont mises en place et permettent de favoriser la réussite universitaire de l'étudiant, son épanouissement personnel et l'accès à l'autonomie.

Afin d'encourager et accompagner la dynamique de la vie étudiante sur le bassin de vie de Besançon, le comité de site organise des conférences locales de la vie étudiante afin de réunir l'ensemble des acteurs de la vie étudiante du territoire. L'objectif de ces rassemblements est de créer du lien, identifier les personnes ressources, lancer une dynamique autour de la vie étudiante.

Cette expérimentation de gouvernance de la vie étudiante pourrait être déclinée sur les autres territoires, en l'articulant, chaque fois que possible, aux campus des métiers et des qualifications.

Les territoires composant la région et les sites universitaires en Bourgogne Franche-Comté sont de tailles et de configurations très diverses. Il serait donc une erreur de vouloir mettre en place des modalités de fonctionnements locaux identiques. Au contraire, il s'agit de concevoir une organisation locale à partir des ressources mobilisables. Ce sera la raison d'être du second volet du Schéma directeur de la vie étudiante. En effet, nous aurons alors à rechercher la meilleure façon de répondre aux enjeux présentés ici avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment les collectivités locales.

Les établissements d'enseignement supérieur ont un rôle essentiel à jouer dans l'animation et le développement de la vie étudiante sur les différents lieux d'implantation de leurs activités de formation et de recherche. Si UBFC assurera la coordination, il appartient aux établissements, en s'appuyant sur le CROUS et avec le soutien des collectivités locales et des acteurs présents sur le territoire d'assurer la mise en œuvre de ce schéma et de ses volets opérationnels et de mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

Les étudiants ont d'abord et avant tout une implication locale, là où ils résident et effectuent leurs études. Leur mobilisation et les services qui leur sont rendus doivent s'effectuer au plus près d'eux. Au sein des établissements, des étudiants élus (Vice-Présidents, responsables associatifs) représentent leurs pairs dans les conseils, au sein des instances, etc.). Il s'agit d'abord et avant tout de s'appuyer sur leurs connaissances du terrain et leur engagement.

Les étudiants élus aux conseils d'UBFC, fédérés par le ou la Vice-Présidente étudiant(e) doivent assurer une fonction de coordination et de définition d'une politique globale d'amélioration de la vie étudiante, en veillant à tendre vers l'égalité des droits sur l'ensemble des territoires. Ils doivent également assurer un rôle d'information aux élus d'UBFC ainsi que des étudiants qu'ils représentent.

Pour assurer un bon fonctionnement, une vie démocratique et fédérative tout en assurant un rôle de coordination, nous proposons la création d'un comité de coordination de la vie étudiante à l'échelle d'UBFC. Il sera composé :

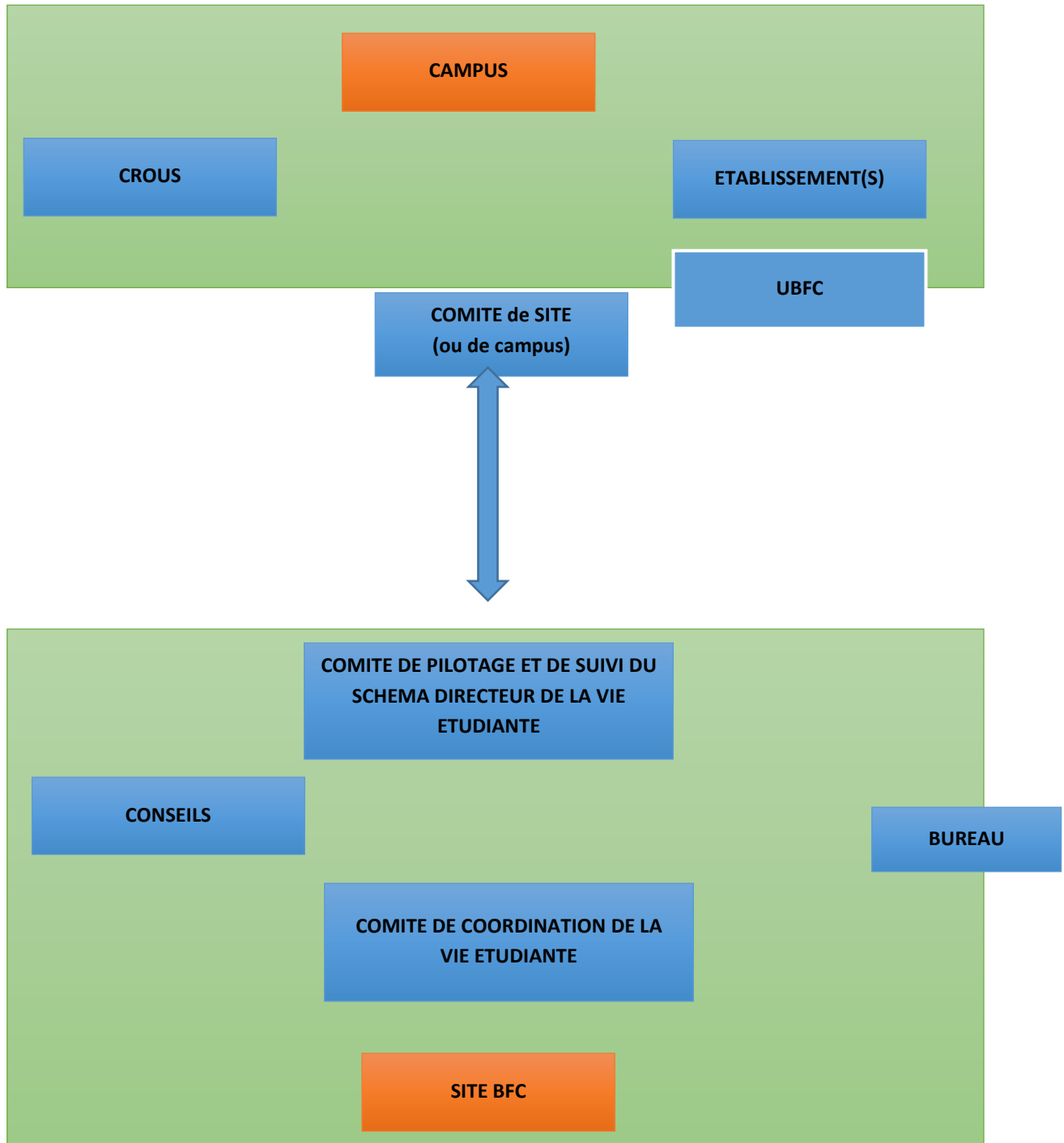
- du Président d'UBFC ou de son représentant,
- du Vice-Président étudiant d'UBFC,
- des membres élus étudiants et doctorants des conseils académiques et d'administration d'UBFC,
- des étudiants élus ou représentants des établissements membres d'UBFC,
- des Vice-Présidents élus au sein des deux CROUS.

Ce comité de coordination de la vie étudiante fonctionnera sur la base de la saisine d'UBFC (une première saisine étant la rédaction et le suivi de la mise en œuvre du schéma directeur de la vie étudiante) ou de l'auto-saisine (les étudiants peuvent proposer, saisir ou sensibiliser les élus d'UBFC sur les sujets qu'ils souhaitent).

Par ailleurs, il conviendra d'articuler le travail de ce comité avec les partenaires naturels d'UBFC. Un comité de pilotage, se réunissant au moins deux fois par an, sera constitué. Il aura à charge d'évaluer le bon avancement des réponses à apporter aux enjeux du schéma directeur de la vie étudiante. Il serait composé :

- du Président d'UBFC ou de son représentant,
- du Vice-Président étudiant d'UBFC, représentant du comité de coordination de la vie étudiante,
- les présidents et directeurs d'établissements,
- Un représentant des chefs d'établissement du second degré accueillant des BTS/CPGE

- les directeurs de CROUS,
- la Présidente de Région ou son représentant,
- Le Recteur de la région académique,
- La rectrice de l'académie de Dijon,
- Les représentants des collectivités locales.



Synthèse des enjeux et des objectifs

Le logement

- 1- Poursuivre la réhabilitation éco énergétique des bâtiments et la réhabilitation des chambres traditionnelles.
- 2- Mener une étude sur les besoins en logements adaptés aux alternants
- 3- La socialisation en résidence doit devenir un cœur de métier pour les gestionnaires afin de créer les conditions d'un accompagnement quotidien.
- 4- Le développement de l'animation socioculturelle des résidences doit se poursuivre pour lutter contre l'isolement des étudiants.
- 5- Recueillir l'avis des étudiants sur la qualité du logement à travers des enquêtes.
- 6- Simplifier les démarches de demande de logements étudiants. Une attention particulière doit être portée à la situation des étudiants étrangers.
- 7- Améliorer la gestion des logements vacants à la rentrée universitaire de façon que les étudiants intéressés puissent être immédiatement informés des logements qui se libèrent.
- 8- Diversifier le public logé en résidence Crous au second semestre et durant l'été lorsque les étudiants ne sont plus présents. Une meilleure visibilité doit être donnée aux places vacantes.
- 9- Mieux communiquer sur le dispositif CLE pour les étudiants sans garant.

Le transport

- 10- Identifier sur chaque campus, avec les acteurs territoriaux concernés les difficultés de mobilité et rechercher des réponses adaptées ;
- 11- Développer et améliorer les liaisons entre les campus universitaires, au-delà de l'axe Besançon-Dijon.
- 12- Repenser l'intermodalité à l'aune du développement d'UBFC et de la grande Région.

La restauration

- 13- Poursuivre l'adaptation de l'offre de restauration universitaire
- 14- Promouvoir l'équilibre alimentaire dans les structures de restauration
- 15- Développer la distribution automatique gérée par les Crous dans les établissements d'enseignement supérieur.

Les rythmes étudiants

- 16- Repenser les rythmes annuels par une meilleure répartition des charges d'enseignement entre les semestres de formation ;
- 17- Repenser les rythmes hebdomadaires avec une meilleure répartition des enseignements durant la semaine et dans la répartition CM/TD/TP ;
- 18- Repenser les rythmes quotidiens en portant un regard particulier sur la pause méridienne.

- 19- Une attention spécifique sera portée sur les étudiants-salariés et les apprentis dans le supérieur.**

Bourses et politique sociale

- 20- Poursuivre la simplification et la dématérialisation des démarches de demande de bourses sur critères sociaux.**
- 21- Améliorer l'aide aux étudiants en matière d'information sur les bourses en communiquant sur la plate-forme téléphonique.**
- 22- Développer la coordination entre les CROUS, les établissements et les opérateurs existants dans les territoires, pour simplifier les démarches des étudiants, notamment étrangers.**
- 23- Rendre plus simple et lisible l'accès des étudiants aux services sociaux.**
- 24- Améliorer l'intégration et la réussite des étudiants étrangers.**
- 25- Renforcer l'accueil sur les sites délocalisés au moyen par exemple de consultations regroupées sur certaines journées ou de Visioconférences.**
- 26- Harmoniser les pratiques d'attribution des aides spécifiques ponctuelles au sein des deux Crous.**
- 27- Mieux accompagner les étudiants étrangers au vu des analyses des aides ponctuelles.**
- 28- Etudier la création d'un numéro d'appel spécifique pour les étudiants en difficulté.**

Les politiques de santé

- 29- Conventionner avec l'ARS pour déterminer les orientations de la politique de santé sur le territoire,**
- 30- Accompagner les SUMMPS dans la coordination des acteurs de la santé afin de mieux répondre aux besoins identifiés,**
- 31- Développer, à l'échelle du site, une politique de santé publique.**
- 32- Développer la prévention par les pairs/dispositif étudiants relais-santé (emplois étudiants, UE, etc.)**

La politique d'accompagnement des étudiants vivant un handicap

- 33- Renforcer la coordination entre les services universitaires, le CROUS et acteurs publics**
- 34- Participer aux côtés de l'établissement à l'amélioration de l'intégration et de la réussite des étudiants touchés par le handicap.**
- 35- Accroître l'accessibilité des logements à une pluralité de handicaps.**

Les activités sportives

- 36- Disposer d'infrastructures sportives en libre accès à proximité immédiate de tous les campus**
- 37- Développer des propositions de sport universitaire le weekend et pendant les périodes de congés universitaire, ainsi qu'à la pause méridienne, en soirée.**
- 38- Développer l'accessibilité des campus en vélo. Promouvoir une mobilité douce, aménager les axes de circulation sur et autour des campus, implanter des parcs à vélo offrant une nécessaire sécurité**
- 39- Créer une association sportive UBFC pour organiser des rencontres universitaires.**

- 40- Former des équipes sportives de niveau « élite » pour concourir au championnat de France et championnats internationaux FFSU**

Les activités culturelles

- 41- Favoriser l'accès à la culture des étudiants (PASS Culture, développer des UE de pratique culturelle dans les formations)**
- 42- Mieux communiquer. Meilleure lisibilité des propositions.**
- 43- Etablir un partenariat avec tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la société civile**
- 44- Développer la dimension artistique et culturelle des campus et des formations (et ce en lien avec le programme campus des métiers, invitation d'artiste en résidence...)**
- 45- Développer l'esprit créatif à travers des dispositifs innovants de formation et de recherche (Cf talent campus par exemple).**
- 46- Impliquer l'étudiant comme acteur des actions culturelles portées par les établissements pour participer au dialogue avec la société**
- 47- Renforcer l'offre culturelle, en particulier sur les campus distants, notamment en facilitant les échanges inter-campus (programmation d'expositions, spectacles, animation, etc.)**

L'accueil et l'accompagnement des étudiants

- 48- Favoriser l'intégration des étudiants et leur acculturation à l'environnement universitaire,**
- 49- Développer et partager les outils permettant l'organisation de la vie étudiante (charte de la vie étudiante, organisation d'activités, formation des responsables d'association et des élus, etc.)**
- 50- Assurer et développer le tutorat et la transmission ainsi que le suivi des anciens étudiants (alumni, etc.)**

Favoriser l'engagement et la valorisation des compétences des étudiants

- 51- Identifier les projets de territoire et mobiliser les étudiants.**
- 52- Développer une offre d'emplois étudiants de qualité sur les campus.**
- 53- Mettre en place une charte du job étudiant pour limiter l'impact du travail étudiant sur la réussite des études.**
- 54- Valoriser les compétences acquises par les étudiants salariés.**
- 55- Reconnaître dans les formations l'engagement étudiant.**
- 56- Faire des campus des lieux de vie et de travail agréables favorisant la réussite.**
- 57- Développer un cadre de consultation des étudiants sur la politique d'établissement en matière de vie étudiante.**
- 58- Soutenir les dispositifs d'accompagnement dans le cadre des parcours d'excellence**
- 59- Proposer un accompagnement de qualité aux étudiants qui s'engagent (local, mise à disposition d'outils, etc.)**

Université de Bourgogne Franche-Comté : le site pour réussir

- 60- Articuler l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur**
- 61- Soutenir, accompagner et dynamiser les campus des métiers et des qualifications**
- 62- Renforcer l'information et l'orientation des étudiants**
- 63- Former les étudiants à devenir des « ambassadeurs » du supérieur dans l'enseignement secondaire,**
- 64- Proposer des formations à destination des professeurs principaux de première et de terminale dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF) et des conseillers d'orientation psychologues ;**
- 65- Elaborer un guide comprenant les étapes importantes de la seconde à la première année dans l'enseignement supérieur ;**
- 66- Proposer aux étudiants, en particulier aux primo-arrivants, un MOOC décliné en plusieurs langues portant sur la méthodologie du travail universitaire (MTU)**
- 67- Articuler le SVDE au projet de PIA 3 porté par UBFC**
- 68- Développer l'entrepreneuriat étudiant : le projet PEPITE UBFC**
- 69- Mieux gérer la période de « Césure »**
- 70- Façonner des campus intelligents**
- 71- Développer la flexibilité et l'accessibilité des formations**
- 72- Soutenir et valoriser la transformation des pratiques pédagogiques**

Le site Bourgogne Franche-Comté : un territoire d'innovations et d'engagements

- 73- Soutenir et valoriser les activités de formation et de recherche bénéficiant à la communauté universitaire et aux territoires**
- 74- Soutenir et valoriser les compétences et l'engagement des étudiants**
- 75- Participer à part entière au projet de carte étudiante européenne**

Les actions à engager par UBFC, facteurs d'intégration à la communauté

- 76- Mieux informer la communauté (site web et newsletter)**
- 77- Soutenir les initiatives étudiantes à vocation régionale, nationale ou internationale**
- 78- Organiser les assises de la vie étudiante**
- 79- Développer la carte multi-services « pass-UBFC »**

Mettre en place une gouvernance basée sur le fédéralisme et la subsidiarité

- 80- Mettre en place un comité de pilotage de la vie étudiante**
- 81- Mettre en place un comité de coordination de la vie étudiante**
- 82- Mettre en place des comités de campus chargé de la vie étudiante**

Annexes :

Annexe 1 : Plan national de vie étudiante

Simplifier les démarches des étudiants et renforcer l'accès aux droits

Mesure 1

Créer un portail numérique unique de la vie étudiant (PVE) à l'adresse « etudiant.gouv.fr »

Mesure 2

Simplifier et dématérialiser les démarches de demande de bourses sur critères sociaux

Mesure 3

Simplifier les démarches de demande de logements étudiants

Mesure 4

Conforter le développement des guichets uniques d'accueil pour simplifier les démarches des étudiants étrangers

Mesure 5

Améliorer le droit au séjour et simplifier les formalités des étudiants étrangers

Mesure 6

Améliorer et simplifier l'accès aux droits en santé

Mesure 7

Rendre plus simple et lisible l'accès des étudiants aux services sociaux

Mesure 8

Généraliser les cartes d'étudiants multiservices

Mesure 9

Créer une carte européenne de l'étudiant

Améliorer les conditions de vie et d'études

Mesure 10

Développer une offre d'emplois étudiants de qualité sur les campus

Mesure 11

Ouvrir des droits nouveaux aux étudiants salariés pour limiter l'impact du travail étudiant sur la réussite des études

Mesure 12

Mieux informer les étudiants-salariés sur leurs droits et sur la compatibilité entre travail salarié et réussite des études

Mesure 13

Valoriser et reconnaître les compétences acquises par les étudiants salariés

Mesure 14

Développer une offre de logement étudiant de qualité et agir pour le bien-être en résidence universitaire

Mesure 15

Poursuivre l'adaptation de la restauration universitaire

Mesure 16

Améliorer l'intégration et la réussite des étudiants handicapés

Mesure 17

Porter à 30 le nombre de centres de santé universitaires d'ici 2017

Mesure 18

Inscrire les services de santé universitaire dans l'offre de soins locale

Mesure 19

Développer l'offre de soins à destination du public étudiant

Mesure 20

Rénover de manière continue la politique de prévention en direction des étudiants

Mesure 21

Développer la prévention par les Étudiants Relais Santé (ERS)

Mesure 22

Mieux utiliser le numérique au service de la prévention

Mesure 23

Répondre aux besoins de santé spécifiques de certains étudiants

Mesure 24

Doter les sites d'enseignement supérieur d'un plan local de promotion de la santé étudiante

Dynamiser la vie de campus et l'engagement des étudiants

Mesure 25

Placer la question des temps et rythmes étudiants au cœur des politiques de vie étudiante et de formation

Mesure 26

Étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires et des services dédiés aux étudiants en soirée et le week-end

Mesure 27

Faire des campus des lieux de vie et de travail agréables favorisant la réussite

Mesure 28

Favoriser l'accès à la culture des étudiants

Mesure 29

Développer la gestion de services et d'équipements dédiés à la vie étudiante par les étudiants

Mesure 30

Développer de nouveaux cadres de consultation des étudiants sur la politique d'établissement en matière de vie étudiante

Mesure 31

Valoriser et reconnaître dans les formations l'engagement étudiant et la pratique d'activités sportives, artistiques ou culturelles

Mesure 32

Faciliter les parcours, la reconnaissance et la protection des étudiants qui s'engagent

Mesure 33

Développer le service civique dans l'enseignement supérieur

Mesure 34

Sécuriser et faciliter la mise en œuvre d'une année de césure dans les parcours étudiants

Mesure 35

Simplifier les démarches de demande de subvention pour les porteurs de projets étudiants

Annexe 2 : LA POLITIQUE DE SANTE

les régimes de sécurité sociale.

Régime français de sécurité sociale du parent auquel vous êtes ou étiez rattaché	16 à 19 ans	20 ans	21 à 28 ans
- Régime général des salariés ou assimilés (fonctionnaire, artiste auteur, praticien ou auxiliaire médical conventionné sauf option profession libérale) - Régime agricole (salariés, exploitants agricoles)	Sécurité sociale étudiante Sans cotisation étudiante	Sécurité sociale étudiante Avec cotisation étudiante	Sécurité sociale étudiante Avec cotisation étudiante
Régime des artisans, commerçants, industriels, professions libérales	Maintien au régime du parent Sans cotisation étudiante	Sécurité sociale étudiante Avec cotisation étudiante	Sécurité sociale étudiante Avec cotisation étudiante
Régimes des clercs et employés de notaire, des ministres des cultes, des personnels d'EDF-GDF, de la RATP, des Mines, du Sénat	Maintien au régime du parent Sans cotisation étudiante	Sécurité sociale étudiante Avec cotisation étudiante	Sécurité sociale étudiante Avec cotisation étudiante
Régimes de l'Assemblée Nationale, de la Marine marchande (ENIM), du Port autonome de Bordeaux	Maintien au régime du parent Sans cotisation étudiante	Maintien au régime du parent Sans cotisation étudiante	Sécurité sociale étudiante Avec cotisation étudiante
Régime de la SNCF	Maintien au régime du parent Sans cotisation étudiante	Maintien au régime du parent Sans cotisation étudiante	Maintien au régime du parent Sans cotisation étudiante

Points d'accueil SMEREB

- **AUXERRE** - 6 rue Marie Noël - 89 000 Auxerre
- **BELFORT** - 3 rue Metz-Juteau - 90 000 Belfort
- **BESANÇON** - 22 rue Ronchaux - 25 000 Besançon
- **CHALON-SUR-SAÔNE** - 13 rue Porte de Lyon - 71 100 Chalon-sur-Saône
- **DIJON** - 11 ter Boulevard Voltaire - 21 000 Dijon
- **LE CREUSOT** - 34, rue du Maréchal Leclerc - 71 200 Le Creusot
- **LONS LE SAUNIER** - Maison de l'emploi et des services - 1000 rue des gentianes - 39000 LONS LE SAUNIER
- **MÂCON** - 37 rue de la Barre - 71 000 Mâcon
- **NEVERS** - 20, rue Charles Roy - 58 000 Nevers

Contacts SUMPPS-Campus santé :**• À Besançon**

45 C avenue de l'Observatoire
La Bouloie - BP 1535
25009 Besançon Cedex
(entre la BU Sciences et Sports et l'UFR SJEPEG)
Tél. 03 81 66 61 30
Fax 03 81 66 61 91
sumpps@univ-fcomte.fr

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 17h

• À Belfort

1 place Saget - 90000 Belfort
Tél. 03 84 21 74 33
sumpps-belfort@univ-fcomte.fr
Ouvert tous les mardis de 8h à 17h et
les semaines paires : le lundi de 8h à 17h15
et le mercredi de 9h à 12h.
Les semaines impaires : le mercredi de 9h à 16h
et le vendredi de 8h à 12h.

• À Montbéliard

Pôle universitaire des portes du Jura
4 place Tharradin - BP 71427
25211 Montbéliard
Tél. 03 81 99 47 38
sumpps-montbeliard@univ-fcomte.fr
Ouvert les lundis des semaines impaires de 8h
à 17h15, tous les jeudis de 8h à 17h30 et
les vendredis des semaines paires de 8h à 16h
<http://sumpps-sante.univ-fcomte.fr>

Service de médecine universitaire préventive et de promotion de la santé (SMUPPS)

Campus Universitaire
6, rue Recteur Bouchard
21 000 DIJON
Tél. : + 33 (0)3 80 39 51 53
Fax : + 33 (0)3 80 39 51 58

Points d'accueil du CPSU

- CPSU DIJON

Tél. : 03 80 39 51 53

Fax : 03 80 39 51 58

6a, rue du Recteur Marcel Bouchard - Dijon

medecine-preventive@u-bourgogne.fr

CPSU Dijon > Appel d'urgence

75.06 d'un poste interne

03 80 66 14 68 d'un poste privé.

En dehors des heures d'ouverture, l'appel sera basculé automatiquement sur le SAMU

- CPSU IUT DIJON

Tél. : 03 80 39 64 08

Bd du Dr Petitjean, Dijon

- CPSU AUXERRE

Tél. : 03 86 49 28 16

Route des plaines de l'Yonne ; Auxerre

- CPSU LE CREUSOT / CHÂLON SUR SAÔNE

Tél. : 03 85 73 10 12

12 rue de la Fonderie, Le Creusot

(permanences à Châlon-sur-Saône)

- CPSU NEVERS

Tél. : 03 86 71 61 89

21 rue de l'Université, Nevers

Annexe 3 : recensement des associations par domaines

CULTURE

Association Comme un élan 4
Collectif Masty 5

HISTOIRE

Collectif Masty 5

HISTOIRE - PATRIMOINE

Ad Honores 6
Sucellus 7

CINEMA - AUDIOVISUEL

Association West Origines 8

MUSIQUE - CHANT

Association de la Musique Méditerranéenne 9
Choeur Gospel Universitaire (Gospel University Choir) 10
Chorale Universitaire de Besançon (Association Musique Vocale à l'Université) 11
Goodspell 12
Orchestre Universitaire de Besançon Franche-Comté 13

THEATRE - ARTS DU SPECTACLE

Compagnie D'or et D'airain 14
Compagnie L'Etrange Théâtre 15
Entre-Deux 16
Le Théâtre Affamé 17
LUDI Ligue Universitaire D'Improvisation / Théâtre d'Improvisation
Slash 18
Théâtre Universitaire de Franche-Comté 19
Xantippe Et Ses Amis 20

RADIO

Radio Campus Besançon 21

SCIENCES ASTRONOMIE

Association Astronomique de Franche-Comté 22

SCIENCES ET TECHNIQUES

Association Projet Aurore 23

SOLIDARITE – HUMANITAIRE/ SOCIAL - SANITAIRE

Association Admetos 24
ATD Quart Monde Franche-Comté Agir Tous pour la Dignité 25
Humabio 26
Les Z'Enjoués 27
Nouvel Esprit 28
The Serious Road Trip Connexion Humanitaire Bisontine 29

AFRIQUE

Afriq'Energies 30
Association des Amis de Présence Africaine 31
Association des Étudiants Camerounais de Franche-Comté 32

Association des Sénégalais de Besançon 33

Association Internationale pour le Développement Rural en Afrique 34

AMERIQUE LATINE

Salsamoondo 35

ASIE

India Project 36

SPIRITUALITE

Foyer Évangélique Universitaire de Franche-Comté 37

La Soucre – Aumônerie des étudiants 38

SPORT

Besançon Université Club 39

Comité Régional du Sport Universitaire de Franche-Comté 40

Junior Conseil Management du Sport 41

SYNDICALISME

Association Multiculturelle des Étudiants de Besançon 42

VIE ETUDIANTE

Association des Étudiants de l'Université de Technologie de Belfort Montbéliard 43

Association Amicale des Étudiants en Pharmacie de Besançon 44

Association Carabine et Universitaire des Échanges Internationaux et Linguistiques 45

Association des Étudiants de l'ISIFC 46

Association des Étudiants Internationaux – ESN Besançon 47

Association des Étudiants Kinésithérapeute de Besançon 48

Association des étudiants Réseaux et Télécoms de Montbéliard 49

Association des étudiants sages-femmes de Besançon 50

Association des Jeunes Chercheurs de Franche-Comté 51

Association des Jeunes Chercheurs du Réseau Droit, Sciences et Techniques 52

Association Etudiant Belfort 53

Association Portalis 54

Association pour le Développement des Activités de l'Université Ouverte 55

Association Qualité de l'Université de Franche-Comté 56

BDE SRC Montbéliard 57

Besançon Accueil la Rentrée Associative Carabine 58

Besançon et Associations Fédérées 59

Bénéfique Organisation Unifiée de Défense Universitaire (Corporation des étudiants en médecine de Besançon) 60

Corpo Lettres Besançon 61

Franche-Comté Electronic Club 62

Maison des Étudiants de Montbéliard 63

S'Ringue – Sympathique Rassemblement Infirmiers Givrés Unis et Étudiants 64

Tamazgha 25 65

VELOCAMPUS

VéloCampus 66

VéloCampus du Lion 67

Associations de l'université de Bourgogne

ASSOCIATIONS	DOMAINES
ABB - Association Bourgogne Brésil	Autres
AAUB - Association Archéologique Universitaire de Bourgogne	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
ABEP - Association Bourguignonne des Etudiants en Pharmacie	Filière - Domaine de la Santé
ACDC l'alternatif continu	Filière - Domaine Technologique - IUT
ACEF IUP Association des étudiants en Culture, Education Formation de l'IUP Denis Diderot	Ecoles et Instituts
ACEP. Association Culturelle des Etudiants en Psychologie (ex PLA Psychologie Langues Associées)	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
ACS - Association Culturelle et Sportive de l'ESPE d'Auxerre - Département MEEF	Ecoles et Instituts
ACS - Association Culturelle et Sportive de l'ESPE département MEEF Site de Nevers	Ecoles et Instituts
ACTIVE - Association Chalonnaise Travaillant à l'Intérêt de la Vie Etudiante	Filière - Domaine Technologique - IUT
ADAH. Association Dijonnaise pour l'Action Humanitaire	Autres (humanitaire)
ADD - Association Droit Dijon	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
ADDC - Association des Doctorants et des Docteurs du CREDIMI	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
ADE - PESM Bourgogne (Association Des Elèves et anciens élèves du PESM)	Ecoles et Instituts
ADESPE - Association Dijonnaise de l'ESPé	Ecoles et Instituts
ADES. Association Dijonnaise des Etudiants en Sociologie	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
ADEXPRA - RADIO DIJON CAMPUS Association pour le Développement de l'EXpression culturelle Radiophonique	Culturelle
ADGIC - Association du département Génie Industriel et maintenance de l'IUT de Chalon-sur-Saône	Filière - Domaine Technologique - IUT
ADHUB - Association du Département d'Histoire de l'Université de Bourgogne	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
ADIP. - Association Dijonnaise pour l'Industrie Pharmaceutique	Filière - Domaine de la Santé
ADKAMERA	Culturelle
ADMA Association pour la Découverte du Manga et de l'Anime	Culturelle
AEAC - Association des Etudiants et Amis du Congo	Culturelle
AEAEUD - Association des Etudiants et Anciens Etudiants en Géologie de l'Université de Dijon	Filière - Domaine scientifique - Sciences de la Vie et de la Terre
AEDRHP - Association des Etudiants en Droit des Ressources Humaines des Fonctions Publiques	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
AEI. ESIREM - Association des Elèves Ingenieurs de l'ESIREM	Ecoles et Instituts
AEMP - Association des Etudiants de Mesures Physiques IUT Le Creusot	Filière - Domaine Technologique - IUT
AESEGB. - Association des Etudiants en Sciences Economiques et Gestion de Bourgogne	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
AESFD - Association des Etudiants Sages - Femmes de Dijon	Filière - Domaine de la Santé
AEST (Association des Etudiaats en Sciences et Techniques)	Filière - Domaine scientifique - Sciences et Techniques
AETL - Association des Etudiants en Transport et Logistique	Filière - Domaine Technologique - IUT
AGTRA	Filière - Domaine Technologique - IUT
AHSCUB -Association HandiSport et Culture de l'Université de Bourgogne (ex LA VIE)	Autres
AIC - Association Information Communication	Filière - Domaine Technologique - IUT
AJAI. - Association des Juristes d'Affaires Internationales	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
AJAIR - Association des Juristes d'Affaires Internationales parcours Recherche	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
AJMP - Association Jardin Médicinal Pharmacie Dijon	Filière - Domaine de la Santé
Amical GMP	Filière - Domaine technologique - IUT
AMPJS - Association du Master 2 Pprofessions Juridiques du Sport de Dijon	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
AOVB. - Association des étudiants en Oenologie et Viticulture de Bourgogne	Ecoles et Instituts
ARTEMIS - DIJON	Ecoles et Instituts
ARTenko	Culturelle
ASC - Association Sportive et Culturelle de l'ESPE de DIJON délabellisée CVE du 26/01/17, CFVU du 09/02/17, CA du 17/02/17	Ecoles et Instituts
ASC - Association Sportive et Culturelle de l'ESPE de Mâcon Département MEFF	Ecoles et Instituts
ASCIGEMAC - Association des Sciences et GENie des Matériaux de Chalon	Filière - Domaine Technologique - IUT
ASSEM - Association des Etudiants en Musicologie de l'uB	Culturelle
Association des étudiants du département Gestion Administrative et Commerciale (GACO) de l'IUT de DIJON	Filière - Domaine Technologique - IUT
AECDESPO - Association des Etudiants Chercheurs en Droit Et Sciences Politique - (ex Association du Master 2 Protection des Droits Fondamentaux et des Libertés des universités de Bourgogne et de Franche Comté)	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
Association du Master BPA (Banque Patrimoine Assurance)	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
Association PLS in Break (Philosophie, Lettres, SLIC)	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
ASU Condorcet - Le Creusot	Sportive
ASUB - Association Sportive de l'Université de Bourgogne	Sportive
ASUB Chalon	Sportive
ASUB. 71 - Association Sportive de l'Université de Bourgogne 71	Sportive
ATCPB - Association des Thésards de Chimie et de Physique de Bourgogne	Filière - Domaine scientifique - Sciences et Techniques
AUTOUR DE L'AFRIQUE délabellisée CVE du 26/01/17, CFVU du 09/02/17, CA du 17/02/17	Culturelle
Auxerre Association Techniques de Commercialisation (2ATC)	Filière - Domaine Technologique - IUT
BDE IAE DIJON. Bureau Des Etudiants de l'Institut d'Administration des Entreprises de Dijon	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
BDEI - Bureau Des Elèves de l'ISAT	Ecoles et Instituts
BEABA - Bande des Etudiants et des Anciens de Biologie Appliquée	Filière - Domaine Technologique - IUT
C.B.E. BIO - Corporation Bourguignonne des Etudiants en BIOlogie	Filière - Domaine scientifique - Sciences de la Vie et de la Terre
C.C.U.B. Collectif Culturel de l'Université de Bourgogne	Culturelle
C.E.D.B. - Corporation des Etudiants en Droit de Bourgogne	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
C.E.M.D - Corporation des Etudiants en Médecine de Dijon	Filière - Domaine de la Santé
C.E.M.U - Centre d'Edition Médicales Universitaires	Filière - Domaine de la Santé
C.I.S.C.F. Club Jeunes de la Société Chimique de France	Filière - Domaine scientifique - Sciences et Techniques

Chalon Tout Court	Filière - Domaine Technologique - IUT
CHORALE UNIVERSITAIRE DE BOURGOGNE- AVENTURES VOCALES	Culturelle
CIRK'UNIV/BFC	Culturelle
CMC - Creusot Méca Concept	Filière - Domaine Technologique - IUT
Corps*Texte, quand la danse crée l'échange	Culturelle
CUBE - Club Universitaire Bourgogne Echecs	Culturelle
DE BAS ETAGE[S]	Culturelle
De Taille et d'Estoc - Association Bourguignonne de Recherche et de Développement des Arts Martiaux Historique Européens	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
EDIFICE	Filière - Domaine de la Santé
EPI'Campus	Autres
ESIREM TROPHY	Sportive
ETIQ (Association des étudiants et anciens étudiants du département d'informatique de l'IUT de Dijon)	Filière - Domaine Technologique - IUT
FICOTEG (Finances des Collectivités Territoriales et des Groupements)	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
FORCE 2 RUE	Culturelle
G.E.N.E.P.I - Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées	Autres
G.N.U.B - Groupe Naturalis et Universitaire de Bourgogne	Filière - Domaine scientifique - Sciences de la Vie et de la Terre
GENERATION CAMPUS	Fédération et Syndicat
GROM Dijon (Groupe de formation à l'Ostéopathie des étudiants de Médecine de Dijon)	Filière - Domaine de la Santé
I.S.A.T.H.L.O.N	Sportive
ICE Initiatives Campus Etudiant	Filière - Domaine Technologique - IUT
IMAGINARIUM MMI (Métiers du Multimédia et de l'Internet)	Filière - Domaine Technologique - IUT
INSIDIJON	Autres
INTERLUDE	Culturelle
ISAT DRONE délabellisée CVE du 26/01/17, CFVU du 09/02/17, CA du 17/02/17	Ecoles et Instituts
ISAT ECO MARATHON	Ecoles et Instituts
ISAT ECO RALLYE	Ecoles et Instituts
ISAT FORMULA ELECTRIQUE	Ecoles et Instituts
ISAT FORMULA TEAM	Ecoles et Instituts
ISAT KART -CROSS	Ecoles et Instituts
ISAT KART TEAM	Ecoles et Instituts
ISAT RALLY TEAM - IRT	Ecoles et Instituts
ISAT SANS FRONTIERE	Ecoles et Instituts
ISAT SOAP BOX	Ecoles et Instituts
ISATAC - Association des élèves de l'ISAT	Ecoles et Instituts
ISATECH - Technologies ISAT	Ecoles et Instituts
ISATEVENT	Ecoles et Instituts
ISATMOT	Ecoles et Instituts
ISATmuse	Ecoles et Instituts
JAM - Junior Agence MASCI (Master en Stratégie de Communication Internationale)	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
Junior Agence LEACA	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
Junior Consulting IAE Dijon	D. Lauret-Clerici: le économique et de gestion
Junior Est Services Santé (JESS)	Manque fiche de renseignements santé
JURIVISION - Association des élèves en Droit des affaires	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
LA CORPALE	Filière - Domaine Technologique - IUT
LA LUNA DEL ORIENTE	Culturelle
L'AGORATOIRE	Autres
ASSOGC89 (ex LASSOGP - L' ASSociation étudiante de l'Organisation et le Génie de la Production)	Filière - Domaine Technologique - IUT
LES INITI'ARTS	Culturelle
LES ZACROB'ARTISTES	Culturelle
MJCT - Association des Etudiants du Master Juriste des Collectivités Territoriales	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
OSUD - Orchestre Symphonique Universitaire de Dijon délabellisée CVE du 26/01/17, CFVU du 09/02/17, CA du 17/02/17	Culturelle
PAD - Players Associés Dijonnais	Autres
PROCESSUALIS	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
QAPS - Association du Master Qualité du médicament et des produits de santé	Filière - Domaine de la Santé
SIC'UB	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
SINGALLMUSIC	Culturelle
SUGMP - Association Société Universitaire Génie Mécanique et Productive	Filière - Domaine Technologique - IUT
T.U. D- Théâtre Universitaire de DIJON	Culturelle
TED - Association du Tutorat des Etudiants de santé de Dijon	Filière - Domaine de la Santé
TREMPLIN	Filière - Domaine Technologique - IUT
U.G.E.D. - F.S.E. - Union Générale des Etudiants de Dijon - Fédération Syndicale Etudiante	Fédération et Syndicat
U.N.I. MET Bourgogne - Union Nationale Inter-universitaire de Dijon	Fédération et Syndicat
UNEF DIJON dite "UNEF BOURGOGNE" . - Association Générale des Etudiants de Dijon adhérente à l'Union Nationale des Etudiants de France	Fédération et Syndicat
URBAN CACTUS	Autres
VIBOTIANS	Filière - Domaine scientifique - Sciences et Techniques
Vie Etudiante 71	Autres

